

BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

ANNÉE 1903



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

1903

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
M. René Deloche, redevenu <i>membre résidant</i> , reprend son rang, à la date du 27 février 1875, entre MM. Doze et Ferry.....	5
M. Alexandre Ducros, <i>président</i> , s'excuse, pour raison de santé, de ne pouvoir assister à la séance.....	6
M. Maurin excuse M. Jouve, absent...	6
M. Benoît Germain est élu <i>président</i> pour l'année 1903.— Ses remerciements	7
M. Léonce de Curières de Castelnau est élu <i>vice-président</i> . — Ses remerciements.....	7-18
M. Fernand Daudet est réélu <i>secrétaire-adjoint</i>	7
M. Clauzel, <i>secrétaire perpétuel</i> , sur le <i>Concours de 1903</i>	10-51-57
Formation de Commissions. — Sont adjoints au bureau :	
Finances : MM. Deloche, Clavel et Reinaud.....	10
Publications : MM. Bondurand, Maurin et de Balincourt.....	10
Concours : MM. Simon, Gustave Fabre et l'abbé Delfour.....	10
M. Maurice Boucoiran, pensionné sur le <i>legs Maumenet</i> , remercie et rend compte de son voyage en Bavière....	10

	Pages
41 ^e Congrès des sociétés savantes, à Bordeaux, en 1903.....	15
M. <i>Léon Bouet</i> , correspondant, est nommé <i>Chevalier de la Légion d'hon-</i> <i>neur</i>	18
Décès de M. <i>Pouille</i> , président d'hon- neur de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE.....	18
Pétition de la <i>Ligue de la moralité</i> <i>publique de Nîmes</i>	19
Publications	19
Comptabilité	21
Décès de Mme veuve Durand, mère de M. <i>le chanoine François Durand</i> , <i>bibliothécaire-archiviste</i>	25
Concours ouverts par l'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.	26
M. <i>Benoît-Germain</i> s'excuse, pour rai- son de santé, de ne pouvoir venir présider la séance.....	29
Décès de Mme <i>Troulhias</i> , femme d'un <i>correspondant</i> , à Alais.....	29
Concours pour 1903 de la SOCIÉTÉ D'ÉMU- LATION DE CAMBRAI.....	29
M. <i>Janin (Fernand)</i> , pensionné sur le <i>legs Maumenet</i> , obtient le premier prix, première médaille, au <i>Concours</i> <i>annuel Rougevin</i> (ECOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS)	30
Décès de Mme <i>René Deloche</i>	35
M. <i>Paul Révoil</i> , gouverneur général de <i>l'Algérie</i> , est élu <i>membre honoraire</i> . — Ses remerciements.....	41-47
<i>Congrès Archéologique</i> , à Poitiers (Vienne), organisé, pour juin 1903, par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE	42
M. <i>Odile Pannet</i> , correspondant, promu <i>Officier du Mérite Agricole</i>	42
<i>Provence</i> , volume de poésie de M. <i>Jean</i> <i>Renouard</i> , obtient un prix de 800 fr., à l'Académie française.....	42

	Pages
M. <i>Camille Jullian</i> , membre honoraire, est promu <i>Officier de la Légion d'honneur</i>	43
M. <i>Gabriel Ferrier</i> , peintre, est promu <i>Officier de la Légion d'honneur</i> . — Il obtient la médaille d'honneur pour 1903, au Salon des artistes français. — Il est élu <i>membre honoraire</i>	43-55-57
Démission de M. <i>Paul Révoil</i> , de <i>Gouverneur général de l'Algérie</i>	43
Distribution du <i>Bulletin de 1902</i>	43
Séance publique annuelle. 41-43-48-55-60-69-78	
Sujets de concours proposés pour 1904 : <i>Henri Révoil</i> ou <i>A. Bigot</i>	43
<i>Bulletin de 1902</i> reçu au ministère des Beaux-Arts. — Remercîments.....	47
M. l'abbé <i>Louis Bascoul</i> , correspondant, élu <i>membre non résidant</i> . — Ses remerciements.....	43-50-51-67
M. le général <i>Bertrand</i> est délégué à la <i>Commission de distribution du legs Boucher de Perthes (Année 1903)</i> ..	51
M. l'abbé <i>Albert Durand</i> est élu correspondant. — Ses remerciements.....	51-54
Deuil de M. <i>Maurin</i>	54
L'œuvre posthume de <i>Léon Allègre</i> , décédé <i>membre non résidant</i> , obtient, dans sa publication par M. Labande (<i>Mémoires de l'Académie de Vaucluse</i>), une 2 ^e mention au <i>Concours des Antiquités de la France</i>	54-84
Distribution des <i>Mémoires de 1902</i>	55
Décès de <i>Mme Elie Mazel</i> née <i>Amélie Merle</i>	64
M. <i>Clauzel</i> , secrétaire perpétuel, est promu <i>Officier de l'instruction publique</i>	64
Exposition de Saint-Louis, en 1904....	67
<i>Monument A. BIGOT</i>	68-73-78
M. <i>Albert Roux</i> est élu correspondant. — Ses remerciements.....	68-69
Remerciements du Ministère pour les <i>Mémoires de 1902</i>	69

	Pages
Congrès de Dinant, organisé, sous les auspices de la FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE, par la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR	69
M ^{lle} <i>Elise Mouriès</i> est élue dans la classe des <i>correspondants</i> . — Ses remerciements	75-80
Avis de réception, par le Ministère, des <i>Mémoires</i> pour échanges avec les Sociétés correspondantes	77-80
42 ^e Congrès des Sociétés savantes, à Paris, en 1904.....	77-86
Visite à M. le Ministre des colonies....	77
Vacances trimestrielles annuelles	78-81
Concours de l'ACADÉMIE DE METZ pour 1903-1904	80
28 ^e Session (1904) des délégués des Sociétés des Beaux Arts des départements	80 90
Inauguration du Monument A. <i>Bigot</i> ..	81
Cinquantenaire (1856-1906) de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR....	82
<i>Concours de chants populaires</i> ouverts par la TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS (SCHOLA CANTORUM).....	82
Cinquantenaire Académique de M. <i>Gaston Boissier</i>	82-87
M. <i>Ulysse Dumas</i> , <i>correspondant</i> , au Congrès des Sociétés Savantes (1903), sur deux nouvelles stations néolithiques	86
Décès de M. <i>Lavergne père</i>	86
Décès de M. <i>Joseph-François Garnier</i> , de l'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.....	89
Démission de M. <i>l'abbé J. Albran</i> , <i>membre non résidant</i>	89

	Pages
Centenaire de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE (1904) ...	89
32 ^e Séance anniversaire de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES.....	90
L'INSTITUT MÉTÉOROLOGIQUE DE ROMA- NIA demande l'échange des publica- tions. — Accordé.....	90
Commission du legs Maumenet et allocation de bourses.....	90

ARCHÉOLOGIE

M. ULYSSE DUMAS : <i>Nouvelles observa- tions sur la Dalle sculptée de Foissac.</i>	26
M. ULYSSE DUMAS : <i>Le Cippe de Labaume</i>	33
M. MARUÉJOL : <i>Sur le Cippe de Labaume</i>	34
M. MARUÉJOL : <i>Sur un nouveau don de M. Alexandre Hérault au musée épigraphique</i>	51
M. MARUÉJOL : <i>Les dernières acqui- sitions du Musée archéologique</i>	83

HISTOIRE

M. CLAVEL : <i>Les Institutions politiques, civiles et judiciaires des Anciens Athéniens</i>	15-26-35-44
M. MAZEL : <i>Monographie de Caveirac (Le Château et le Parc)</i>	24
M. L'ABBÉ NICOLAS : <i>Notes de M. Del- mas sur l'Église de Saint-Gilles (1843)</i>	26
M. L'ABBÉ NICOLAS : <i>Les prieurs de Saint-Gilles</i>	34
M. MAZEL : <i>La maison des Novi de Caveirac à Nimes</i>	40
M. SIMON : <i>Deux procès-verbaux de l'Académie royale de Nismes (10 mai 1787 et 9 mai 1788)</i>	41

	Pages
M. BONDURAND : <i>Les suites d'un miracle à Saint-Gilles en 1515</i>	44
M. DE BALINCOURT : <i>Deux livres de raison du XV^e siècle. — Les Merles de Beauchamps</i>	49
M. GUSTAVE FABRE : <i>La Carrière de Lèques</i>	51
M. CLAUZEL : <i>Sur un passage de princes à Nîmes en mars 1701</i>	76
M. DE BALINCOURT : <i>Les Quiqueran de Ventabren et les habitants de la ville d'Arles</i>	81

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

M. MAURIN : <i>Un drame sur la Révolution française, à propos de Théroigne de Méricourt</i> par Paul Hervieu.	30
M. BENOIT-GERMAIN : <i>Discours pour la séance publique annuelle : Une Idylle</i>	41 60
M. ALEXANDRE DUCROS : <i>Compte rendu des travaux de l'Académie en 1902</i>	48-57-60
M. CLAUZEL : <i>Concours et legs (Jean Reboul et Antoine Deparcieux)</i> ...	48-57-60
M. CLAUZEL : <i>Coup d'œil sur le Théâtre de Nîmes à la fin du XVIII^e siècle</i>	65
M. MAURIN : <i>Tacite</i> , par M. Gaston Boissier	68
M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Quelques poètes en 1902</i>	70
M. CLAUZEL : <i>A propos de Natoire</i>	75
M. BENOIT-GERMAIN : <i>Discours à l'inauguration du Monument A. Bigot</i>	78
M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Un essai de décentralisation (A. Bigot)</i>	78
M. CLAUZEL : <i>Le portrait de Séguier à l'Académie et le peintre Barat</i>	88
M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Rudyard Kipling</i>	91

POÉSIE

M. BENOIT-GERMAIN : <i>Les fourmis et le singe</i>	7
M. JULES GAL : <i>La China et sis Cadel</i>	30-48-63
M. ALEXANDRE DUCROS : <i>Pour Bigot</i> ...	31
M. RAYMOOND FÉVRIER : 1° <i>A Bigot, poète languedocien.</i> — 2° <i>Pauvreté et richesse.</i> — 3° <i>La mort d'Ethel.</i> — 4° <i>Préhistoire</i> : (a) <i>Nature</i> ; (b) <i>L'homme I</i> ; (c) <i>L'homme II</i>	40-48-63
M ^{me} A. MÉNARD : <i>Troisième Epître à ma Muse</i>	43
M. BENOIT-GERMAIN : <i>Le moineau et l'hirondelle</i>	49
M. BENOIT-GERMAIN : <i>Diverses poésies de son père dont une sur le peintre X. Sigalon</i>	75
M. ALBERT ROUX : <i>Guérro</i>	83
M. L'ABBÉ MAGNEN : <i>Lou Capélan vanitous</i>	83

VOYAGES ET GÉOGRAPHIE

M. MAURICE BOUCOIRAN : <i>Impressions de voyage en Bavière</i>	41
M. BRUNETON : <i>Excursion à Cerignola</i>	52
M. BRUNETON : <i>Souvenirs de Syracuse</i>	58
M. BRUNETON : <i>Une visite au Forum romain</i>	70
M. LE GÉNÉRAL BERTRAND : <i>Le Niger ou le Nil français</i>	81
M. LE COLONEL ROBIN : <i>Note sur l'organisation et la conduite des convois dans la région saharienne</i>	83



BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 10 janvier 1903.

Présents : MM. Benoît Germain, *vice-président*, remplaçant M. Alexandre Ducros, *président*, absent et excusé pour cause de maladie ; Deloche, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Allard, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, Lavergne, Nadal, colonel Robin, Gal, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 27 décembre 1902 est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui lui sont parvenues durant la quinzaine dernière.

Conformément à la décision prise dans la précédente séance (v. *Bulletin de 1902*, p. 67), l'Académie s'occupe du rang à donner à M. René Deloche, qui, redevenu *membre résidant*, prend le fauteuil laissé vacant par la démission de M. l'abbé Goiffon. La parole est donnée au *secrétaire perpétuel*, au rapport de qui la question avait été renvoyée. M. Clauzel fait connaître que M. Deloche a été élu *correspondant*, le 16 janvier 1864 ; *membre résidant*, le 27 février 1875, et que, le 30 avril 1881, il a passé dans la classe des *membres non résidants*. Ayant recommencé sa résidence à Nîmes, à la fin de l'année 1902, tandis que la liste des *membres résidants* était complète, il est resté *surnuméraire* (art. 4 du Règlement).

Mais, du moment où une place devient vacante dans cette classe, le *surnuméraire* la prend de droit et reprend l'ancien rang qu'il avait à ce titre. Ce dernier point, qui paraissait douteux à certains, en présence de la rédaction de divers articles du règlement, est mis hors de contestation par un précédent clairement établi et qu'aucun autre cas n'a, du reste, ni contredit, ni confirmé. C'est celui de M. *Léonce Maurin*.

M. *Léonce Maurin*, en effet, élu *membre résidant*, le 28 janvier 1832, prit rang, à cette date, entre MM. *Fontaine* et *Abric*. Il passa dans la classe des *membres non résidants*, en 1849, nommé Procureur général à la Cour d'appel de La Martinique. Rappelé en France et rentré à Nîmes, comme conseiller à la Cour impériale de cette ville, peu de temps après, il figure, en 1852-1853, parmi les *membres résidants*, à son ancien rang, auprès de M. *Fontaine*, entre celui-ci et M. *Reboul*.

Il avait cependant été remplacé, suivant décision du 17 novembre 1849, en qualité de *membre résidant*, et, en 1852, il avait repris séance à ce titre; car, le 22 mai de cette année, aux termes du procès-verbal de ce jour, il avait lu un mémoire à l'Académie.

Conformément à ces explications, les conclusions du rapporteur sont adoptées. Il est donc décidé que M. *René Deloche* sera placé, à la date du 27 février 1875, au rang de sa première admission comme *membre résidant*, entre MM. *Doze* et *Ferry*.

Lecture est donnée de la lettre de ce jour par laquelle M. *Alexandre Ducros*, retenu au lit par la maladie, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et en exprime ses regrets, ajoutant « que l'honneur de sa carrière littéraire sera d'avoir été président de l'Académie de Nîmes, célèbre entre toutes par les illustrations qui en ont fait partie. »

M. *Maurin* présente ensuite les excuses de M. *Jouve*.

Conformément à l'article 29 du règlement,

il est procédé à l'élection des membres du bureau dont le mandat est expiré avec l'année écoulée.

Un premier scrutin est ouvert pour la nomination du *président*. Les 20 membres présents y prennent part. Le dépouillement donne, avec un bulletin blanc, 19 voix à M. *Benoît-Germain*, qui est, en conséquence, proclamé *président pour l'année 1903*.

Au deuxième scrutin, 20 suffrages se portent sur M. *Léonce de Curières de Castelnaud*, qui est, dans les mêmes conditions, proclamé *vice-président*.

Enfin, par un troisième scrutin, auquel il est procédé de la même façon et qui donne les mêmes résultats, M. *Fernand Daudet*, arrivé au terme de ses fonctions (art. 29 du règlement), qui datent du 22 janvier 1898, est réélu *secrétaire adjoint*.

M. *Benoît-Germain*, qui vient d'être élu *président*, remercie ses confrères et « les remercie » beaucoup du grand honneur qu'ils viennent » de lui faire. Il souhaite que l'année 1903 soit » glorieuse à l'Académie par ses travaux et » modeste en événements imprévus : modeste » en ce sens que le président désire décharger » ainsi d'un poids trop lourd ses faibles épau- » les et glorieuse pour qu'il en rejaillisse sur » lui quelque éclat. »

A titre de complément et de supplément de remerciements, M. *Benoît-Germain* donne lecture de la pièce de vers suivante :

LES FOURMIS ET LE SINGE.

Dames Fourmis durent un jour
Comparaitre pour témoignage
Devant un magistrat de notre docte Cour
(Tel un *Nadal*, un *Jouve*). Il leur parut si sage,
Si plein de bon sens, d'équité,
De réserve, de dignité ;
La sentence qu'elles ouïrent
Leur plut si fort qu'elles se dirent :
« Eh quoi ! nous nous chamaillerions ;
» Sans trêve nous bataillerions ;
» De morts et de mourants se joncherait la plaine

- » Pour un fétu, pour une graine !
- » Mais ne vaut-il pas mieux cent fois
- » Faire un pacte, insérer dans nos communes lois
- » Que dorénavant tout litige
- » Par un juge sera vidé ? »

Chaque tribu fait chorus. On rédige
Un traité solennel sur le champ validé
Par le seing des grands chefs et l'on se met en

[quête
D'un magistrat prudent, pondéré, docte, honnête.
Tandis qu'à qui mieux mieux gent formique ja-
Non loin de là se reposait [sait,

Un singe bateleur qui, sa corde rompue,
Errant du Sud au Nord, du Levant au Couchant,
D'arbre en arbre et de rue en rue,

Etait venu se blottir en un champ
Où se plaisaient la noix, l'amande, la carouge,
La figue, le raisin. Il portait robe rouge
Avec revers d'hermine et toque à galon d'or.
Pour un juge il pouvait être pris tout d'abord.

Il avait fait son escapade
Pendant que son maître en parade
Criait, arpentant ses tréteaux :

- « Mesdames et Messieurs, derrière ces rideaux
- « Accourez, venez voir l'étonnante merveille :
- » Un singe de finesse à nulle autre pareille.
- » Il imite nos magistrats,
- » Nos greffiers, huissiers, avocats ;
- » Surtout ceux-ci : Quand il a robe noire,
- » Vous croiriez voir, faisant face au prétoire,
- » Maîtres *Robert, Maurin, Clauzel,*
- » *Maruéjol, Daudet, Clavel,*
- » *De Castelnau, Reinaud,* maints autres
- » Défenseurs et fervents apôtres
- » Du vrai, du juste et du bon droit.

» Entrez, entrez ; ne croit point qui ne voit. »
Pendant ce boniment, singeant les acrobates,
L'acteur léger jouait des pattes.

Maintenant il se délassait
Et doucement s'assoupissait :

Tout à fait l'allure d'un juge.

Passant tout près de son refuge
Une fourmi le voit : « Qu'aperçois-je, mes sœurs ! »

Toutes de crier : « Quel miracle !

- » Remercions les saints intercesseurs
- » Qui l'obtinrent du ciel ! Voici, voici l'oracle
- » Qui parmi nous fera régner la paix. »

Elles l'entourent, le conjurent

D'être leur magistrat, de combler leurs souhaits.

D'un traitement princier elles l'assurent.

Il n'en fallait pas tant. Notre singe, enchanté
D'exhiber en public (Oh ! l'heureuse aventure !)
Sa mimique facilité,
Accepte et se met en posture.
Il s'assied gravement et tranche du Premier.
Les plaideurs d'accourir. Le juge taille, rogne,
Coupe jambes et bras, chirurgien grossier,
Fait bonne et mauvaise besogne,
Condamne l'innocent, relaxe le pervers,
Sans nul souci du bon sens et des codes.
De la justice il est aux antipodes.
Du public ahuri s'exaspèrent les nerfs
Tandis qu'en joie est la basoche
Qui flaire des appels : nouveaux plaid, nouveaux
[frais.

Quand tout à coup notre fantoche
Bondit sur le noyer dont le feuillage épais
Couvrait la salle d'audience.
Une noix a frappé ses yeux :
En la croquant, gaiment sur l'arbre il se balance.
O stupeur ! Soudain part un long cri vers les
[cieux :
« C'est un singe ; voyez sa queue ! O sottie bête ! »
Et fourmis de dépit se cachant dans leurs trous,
En maudissant le trouble-fête,
S'y dégonflent de leur courroux.
Depuis ce temps, pleines de méfiance,
N'osant choisir par excès de prudence,
Elles cherchent le juge à qui donner crédit.

Ne nous fions pas à l'habit.

Chers Confrères, sur moi vos voix viennent de
Le fardeau présidentiel. [mettre
Par là vous m'honorez autant que je puis l'être ;
Je goûte avec délice à ce rayon de miel.
Il m'est doux d'être ainsi l'objet de vos suffrages ;
Je vous en suis reconnaissant.
Puissent ces quelques vers être les témoignages
Des mouvements si doux que mon âme ressent.
Mais un frisson me secoue : Ai-je à craindre
Pour vous le sort de mes fourmis ?
Serai-je un singe ? Ah ! que je suis à plaindre !
Rassurez-moi, mes chers amis,
Car qui le sait ? Peut-on bien se connaître ?
Ce que je vois, et j'en suis dépité,
C'est que, pour sûr, tout magot est mon maître
En mimique, en agilité.
Mais, c'est assez, trêve à l'extravagance,
Et par des vœux terminons ce discours.



Chers Confrères, Dieu vous dispense
La santé jointe à de longs jours !
De longs jours ! Sur ce point j'insiste
Soir et matin pour vous auprès du ciel.
Il m'entendra : chassons tout penser triste,
L'Académicien n'est-il pas immortel ?

L'Académie a écouté avec plaisir ces remerciements et cet apologue.

M. le secrétaire perpétuel annonce que le *Concours de 1902*, clôturé le 31 décembre dernier, prorogation de celui de 1900, pour lequel l'Académie avait demandé le remaniement des mémoires reçus par elle, a provoqué le retour de celui consacré à *Jean Reboul*, et l'envoi d'un travail sur *Antoine Deparcieux*. Le travail sur *Barthélemy Imbert* n'a pas reparu.

Il est pourvu à la nomination de diverses commissions. Sont adjoints au bureau :

Pour les FINANCES : MM. *Deloche*, *Clavel* et *Reinaud* ;

Pour les PUBLICATIONS : MM. *Bondurand*, *Maurin* et *de Balincourt* ;

Pour le CONCOURS : MM. *Simon*, *Gustave Fabre* et *l'abbé Delfour*.

M. le secrétaire perpétuel communique la lettre suivante, fort intéressante, de M. *Maurice Boucoiran*, qui a bénéficié d'une portion du legs Maumenet et qui en a fait un utile usage dont il exprime excellemment sa reconnaissance.

« Nîmes, le 15 Décembre 1902.

» Monsieur le Secrétaire,

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être mon interprète auprès de Messieurs les Membres de l'Académie de Nîmes.

» En leur exprimant toute ma reconnaissance, je crois qu'il est de mon devoir de leur rendre compte de l'emploi que j'ai cru devoir faire de la bourse de voyage qu'il leur a plu de m'accorder.

» D'ailleurs, en choisissant la capitale de la Bavière comme lieu de résidence, je n'ai fait

que suivre les conseils que me donnaient quelques-uns des membres les plus estimés de votre honorable Compagnie.

» Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Secrétaire, de vouloir bien, sinon lire, du moins résumer à ces Messieurs les quelques notes que vous trouverez ci-jointes.

» Veuillez agréer, Monsieur, et transmettre à tous ceux qui voulurent bien s'intéresser à moi, avec mes plus sincères remerciements mes salutations respectueuses.

» Maurice BOUCOIRAN »

*ancien élève à l'École supérieure
de Commerce de Montpellier.*

Impressions de voyage en Bavière.

« Une des stations extrêmes du Nord-Est suisse sur le lac de Constance est Romanshorn. Lorsque j'y arrivais dans les premiers jours du mois d'août, le terrible « fœhn », le mistral des pays allemands soufflait depuis plusieurs jours et avait balayé les brumes qui se traînent d'habitude sur les eaux cosmopolites du lac. Aussi grâce à l'extrême, j'allais dire à l'obséquieuse obligeance d'un bavarois de Lindau, j'ai pu, tandis que la « Bavaria » m'emportait vers le pays de la bière brune et des blondes « gretchen », admirer, à l'aide d'une puissante lunette, les rives suisses, badoises, wurtembergeoises, bavaroises et autrichiennes du lac.

» Après deux petites heures de navigation, nous arrivions en face de Lindau, le port bavarois : on hissa à l'arrière du petit bâtiment le pavillon bleu et blanc, et, comme je m'étonnais de ne pas voir apparaître le drapeau tricolore, taché de l'aigle noir en son milieu, mon très aimable interlocuteur prit un air grave pour me répondre : « Mais, Monsieur, nous sommes bavarois avant d'être allemands ».

» Il me donnait, cet excellent homme, la formule concise qui résume, pour ainsi dire, mes impressions de voyage en Allemagne ; et

je crois qu'il existe d'extrêmes dissemblances entre les populations qui habitent, par exemple, la Bavière, le Wurtemberg, le grand Duché de Bade et celles qui peuplent la Saxe et la Prusse. Je savais bien que la Bavière avait gardé dans l'empire allemand des prérogatives. Je savais que son roi avait conservé la haute main dans le recrutement, le commandement de l'armée, qu'il organisait à son gré le service des Postes et Télégraphes, que les chemins de fer appartiennent à l'Etat bavarois ; mais mon séjour à Munich, Augsbourg et Ulm m'a fait en outre comprendre que la Bavière ne pardonnera jamais à la Prusse l'amoindrissement de son territoire à propos de la délimitation de frontières de 1866 et surtout l'hégémonie qu'elle a su prendre dans l'empire. J'ai compris, tandis qu'un officier de l'armée royale, l'almanach de Gotha en mains, essayait de me convaincre de l'infinie supériorité de la maison des Wittelsbach sur celle des Hohenzollern, que le prince-régent, le gouvernement, le peuple bavarois repousseront longtemps encore les avances que Guillaume II, leur énigmatique empereur, ne se prive pas de leur faire. Et rapprochant de ces faits ceux que je notais lors de mon passage à Stuttgart où dans les vitrines de tous les grands magasins de la ville je voyais des photographies des membres du Parlement de Wurtemberg au-dessous desquelles on pouvait lire des suscriptions comme celles-ci : Membres du parti allemand — Membres du parti national ; rapprochant d'autre part de ces observations celles que j'avais recueillies lors d'un précédent voyage en Espagne où les aragonais, les catalans, les majorquins, se défendaient tous d'être espagnols, je songeais que ce n'est pas seulement dans la « douce France » qu'éclatent les dissensions intestines, que se querellent perpétuellement les partis.

» Lorsqu'on va faire un voyage à l'étranger, on a, en général, une idée préconçue sur le pays que l'on va voir et sur ses

habitants. J'avais, moi aussi, mes idées, mon opinion sur la Bavière et les Bavarois. La Bavière était bien pour moi avant de l'avoir vue ce haut plateau un peu aride quoique bien arrosé, cette plaine sèche et nue de la partie nord-occidentale qui faisait dire à Gustave-Adolphe que Munich était « une selle d'or sur un cheval maigre ». Les Bavarois, c'était pour moi l'Ennemi exécré ; ce seul mot évoquait les exactions, les pillages, les massacres impitoyables et inutiles de Bazeilles.

» Or, j'arrivais sur la terre allemande par une claire après-midi d'été : c'était un dimanche et dans cette région, l'une des plus catholiques de l'Allemagne, les paysans endimanchés se rendaient tous aux vêpres. Dans les lointains, les cloches de toutes les petites églises que l'on devinait, cachées derrière les bouquets d'arbres, tintaient doucement, appelant les fidèles, et à travers les mamelons boisés et la plaine, les petits troupeaux allaient vers leurs pasteurs..... Tandis que roulait l'express m'emportant vers Munich, s'effaçait peu à peu en moi l'image des tueries d'autrefois...

» Plus tard je me suis convaincu que les Bavarois ne parlent de l'année terrible qu'avec une profonde tristesse. « Il est facile d'être magnanime lorsqu'on a été vainqueur », m'a dit quelqu'un à qui je faisais part de mes impressions. Il est vrai qu'ils furent victorieux. Mais elle leur coûta, toutes proportions gardées, plus de sang qu'à nous, cette victoire. J'ai vu, en visitant le musée de l'armée à Munich, de grands tableaux sur lesquels sont inscrits tous les noms de ceux qui périrent (j'entends des fils de familles nobles ; et la liste en est bien longue). Que serait-ce si on y inscrivait les noms de tous ceux qui sont morts sur la terre française ? Aussi le monument qui perpétue le souvenir de cette guerre porte-t-il un nom symbolique : c'est le monument de la Paix (Friedensdenkmal).

» Il existe, dans la langue allemande, un mot infiniment commode et par cela même

très souvent employé qu'on ne peut traduire en français qu'au moyen d'une périphrase : c'est le mot « gemüthlich ». Cela veut dire appliqué à un lieu : où l'on est bien, où il fait bon vivre. Munich est très « gemüthlich ». Je garde de mon trop court séjour dans cette ville le meilleur souvenir. Je ne peux ni ne veux dans ces notes essayer de décrire cette ville magnifique. Qu'il me soit seulement permis de rappeler que Munich, capitale de la Bavière, est en même temps, à l'heure actuelle, la véritable capitale artistique de toute l'Allemagne.

» Tous les arts y ont leur académie. Chaque année s'ouvre, au Glasspalatz, une exposition de peinture qui peut rivaliser avec notre Salon. Je m'empresse d'ajouter qu'elle est, en général, en retard d'un an sur Paris. Cette année, les plus belles toiles, les plus belles œuvres de sculpture étaient les œuvres primées et médaillées à Paris en 1901. Il m'a été donné d'assister aussi à de magnifiques représentations des principaux chefs-d'œuvre de Wagner dans le théâtre du Prince-régent, le rival de celui de Bayreuth.

» Entre temps et grâce à l'amabilité du consul français, je me livrais à une petite enquête sur la vente des vins étrangers en Bavière. Enfin, grâce à l'obligeance du haut commerce bavarois, j'ai pu obtenir l'autorisation de visiter un certain nombre d'établissements commerciaux et industriels, entre autres la fameuse brasserie royale la « Hofbrauerei ».

» Et je suis revenu remontant vers le Nord, à travers le plateau de la Basse Bavière, à travers la plaine wurtembergeoise, le grand duché de Bade, l'Alsace-Lorraine, par Augsburg, Ulm, Stuttgart, Karlsruhe, Strasbourg et Metz.

» Je suis revenu, emportant d'agréables souvenirs et d'utiles enseignements. Et parmi ces enseignements, il en est un qui revêt la forme d'un commandement, qui éveille en moi l'écho d'une voix déjà entendue : « Tu ne haïras point ton prochain ».

« J'espère qu'il vous fera honneur », écrivait à mon père l'un des membres de l'Académie, au moment où je partais pour la Bavière.

» J'ai cru que, dans ma faiblesse et mon ignorance, le meilleur moyen de vous faire honneur, Messieurs, c'était d'essayer de revenir vers vous plus instruit et meilleur.

» C'est ce que j'ai essayé de faire.

» Maurice BOUCOIRAN »

L'Académie a écouté avec le plus grand intérêt cette communication en se félicitant d'avoir si bien placé sa confiance sur un jeune homme qui en a si pratiquement profité et qui lui en témoigne d'une manière si intelligente sa gratitude.

M. le secrétaire donne connaissance d'une circulaire ministérielle du 27 décembre 1902 relative au 41^e Congrès des Sociétés savantes. Elle fait suite à celle du 16 juillet dernier, annonçant que ce Congrès s'ouvrira à Bordeaux, dans le Grand Amphithéâtre de l'Athénée municipal, le mardi 4 avril prochain, à 2 heures précises. Les travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 avril.

Le samedi, 18 avril, M. le Ministre présidera la séance générale de clôture.

Suivent les instructions habituelles pour la délivrance des billets à prix réduits.

La liste des délégués des Sociétés devra parvenir au ministère avant le 1^{er} mars, dernier délai.

On entend, enfin, la lecture annoncée de M. Clavel. Il commence une étude sur les *Institutions politiques, civiles et judiciaires des anciens Athéniens*, pour arriver à l'examen des plaidoyers civils de Démosthène.

Il a entendu dire que les grands orateurs tant vantés de l'antiquité feraient aujourd'hui de piètres avocats. Cette opinion, lancée hardiment sans preuve, dans une conversation, l'a étonné, lui a paru trop absolue ; sans doute les qualités exigées de l'orateur politique ne

sont pas les mêmes que celles qui font l'habile avocat ; le caractère, le tempérament, la tournure d'esprit, le langage différent ; il est certain que des avocats brillants à la barre des tribunaux sont en quelque sorte dépayés à la tribune, et que de puissants orateurs, habitués au succès de la tribune, rencontrent au Palais, dans le mur mitoyen, un obstacle qu'ils franchissent difficilement ; mais on a vu, même de nos jours, des hommes d'un grand talent ayant l'âme assez fortement trempée et l'esprit assez délié pour être à la fois d'éminents avocats et de véritables hommes d'Etat.

Cicéron est considéré comme un des plus remarquables orateurs connus ; mais, dit M. Clavel, il est surtout le premier des écrivains ; son souci perpétuel du style, son inaltérable gravité sénatoriale ne conviennent guère à la discussion d'intérêts privés. Encore faut-il tenir compte des temps et des milieux ; si Cicéron, avec son vaste savoir, sa haute intelligence, avait vécu de nos jours, avait reçu notre instruction et notre éducation modernes, s'il avait dû parler non au Forum, devant un peuple turbulent et passionné, mais devant un petit nombre de magistrats silencieux, impartiaux, éclairés et attentifs, n'aurait-il pas pu être un grand avocat ?

Il établit ensuite qu'il en est des plaidoyers comme des tableaux qu'on ne peut bien juger que lorsqu'ils sont placés dans leur vrai jour, et explique la distinction qu'il convient de faire entre la lecture d'un discours et son audition.

Demosthène lui paraît supérieur à la fois comme avocat et comme orateur, mais, avant de se prononcer définitivement, il croit nécessaire d'étudier les institutions politiques, civiles et judiciaires qui sont intimement liées.

Il s'occupe d'abord des institutions politiques et montre comment, aristocratiques d'abord, jusqu'à Dracon, elles furent profondément modifiées par Solon dont la législation républicaine, humaine et éclairée, contient le

germe d'une démocratie pondérée, libérale et durable.

Il se borne à l'exposé des faits, laissant à l'intelligence et au patriotisme de ses confrères de faire eux-mêmes les réflexions et les rapprochements avec nos institutions modernes, qu'ils leur suggéreront, et d'en tirer les enseignements qui en découlent.

Pour justifier cette étude, il dit qu'à son avis, de nos jours, des citoyens d'une république assistant au développement, depuis quelques années particulièrement rapide, des idées démocratiques, peuvent étudier avec intérêt et profit la marche d'une ancienne démocratie, chez un peuple merveilleusement doué, qui fut, pendant plusieurs siècles, la plus prospère et la plus brillante qui fût jamais, découvrir les causes de cette prospérité et celles qui ont amené sa décadence et sa ruine, même quand il s'agit, non d'un grand Etat, mais d'une petite république. Au cours de son exposé, M. Clavel cite des extraits de l'*Histoire universelle* de Bossuet, de l'*Histoire grecque* de M. Victor Duruy, de l'*Histoire universelle* de M. Prévost-Paradol. Il entretient ensuite l'Académie de l'éducation des citoyens Athéniens, de la religion grecque et de leur influence sur les mœurs publiques et privées.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 24 janvier 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Bondurand, Mazel, Bruneton, Reinaud, Allard, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, colonel Robin, Dessaux, *membres résidents* ; Bruguier-Roure, *membre non résident* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont arrivées dans la quinzaine écoulée.

Il offre, au nom de l'auteur, *membre honoraire*, l'hommage suivant :

JACQUES ROCAFORT : *L'unité morale dans l'Université*

M. le *secrétaire* donne lecture d'une lettre datée de Paris, le 16 janvier 1903, par laquelle M. Léonce de Curières de Castelnau remercie de son élection à la *vice-présidence* pour l'année 1903.

Il communique un décret du 17 janvier courant, par lequel un *correspondant*, M. Léon Bouet, directeur du *Paris-Journal* et de la *Petite Presse*, secrétaire français de la Ligue franco-italienne, est nommé, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères, chevalier de la Légion d'honneur, pour plus de 20 ans de services dans la presse et pour services rendus aux intérêts français à l'étranger.

Il fait connaître l'avis qu'il a reçu de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE du décès de son *président d'honneur*, M. Poulle

(*Joseph-Alexandre*), qui a succombé à Montauroux (Var), le 29 décembre 1902, dans sa 79^e année. A l'avis de décès est joint un article nécrologique de M. E. Mercier, président en exercice de cette société.

M. le secrétaire transmet, de la part de M. Gal, empêché d'assister à la séance, une feuille de pétition rédigée par la *Ligue de la moralité publique de Nîmes*, sur l'initiative du D^r Reboul. Cette pétition a pour but de s'associer à la tâche entreprise par M. le sénateur Bérenger avec la *Ligue française de la moralité publique* et le *Relèvement social* pour obtenir l'application et la mise en vigueur de la loi du 16 mars 1898 sur la répression des outrages aux bonnes mœurs par les affiches, dessins, journaux illustrés et objets obscènes et pornographiques.

Conformément à la demande et sur l'avis unanime des membres présents, le Bureau est autorisé à signer cette pétition ; ce qui est fait séance tenante, M. le secrétaire s'engageant à la retourner sans retard ainsi formalisée à M. le D^r Reboul par l'intermédiaire de M. Gal.

M. le secrétaire, rapporteur de la *Commission de publication*, dit qu'elle s'est réunie ce même jour, à 5 heures de relevée. Etaient présents : MM. *Benoît-Germain, Clauzel, Bruneton, abbé François Durand, Bondurand, Maurin, de Balincourt*. En conformité de ses explications et conclusions, la liste des mémoires à insérer dans le volume de 1902 est arrêtée de la façon suivante :

PIÈCES LIMINAIRES

Épître spiritualiste à M. Em. G., par M. *Alexandre Ducros*, président.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1901, par M. le *marquis de Valfons*, président sortant.

Concours et legs, par M. *Paul Clauzel*, secrétaire perpétuel.

La jeunesse de Charles Jalabert, par M. *Emile Reinard*, membre résidant.

L'âme, la nuit, par M. *Raymond Février*,
membre non résidant.

Sérénité, par M. *Raymond Février*, mem-
bre non résidant.

L'Agassa et la Tourtoura, par M. *Jules Gal*,
membre résidant.

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE

Jupiter Héliopolitain, par M. *Ed. Bondu-
rand*, membre résidant.

Les cimetières de l'époque du bas empire de
Pouzilhac, Arpaillargues et autres lieux du
département du Gard, par M. *Gabriel Car-
rière*, membre résidant.

Le tombeau dit « des Porcelets » aux envi-
rons d'Aiguemortes. — Note accompagnée
de deux photographies, communiquée à l'Acadé-
mie de Nîmes par M. *Joseph Simon*, mem-
bre résidant, au nom de M. *G. Mingaud*,
conservateur du Muséum d'histoire naturelle.

Notes de M. Delmas sur l'église de Saint-
Gilles, 1843, publiées par M. *l'abbé C. Nicolas*,
membre non résidant.

Le manuscrit de Jean Raybaud à Aix, par
M. *l'abbé C. Nicolas*, membre non résidant.

LITTÉRATURE ET VOYAGES

Le félibre Paul Gausсен. — Influence de
son séjour à Nîmes sur son développement
littéraire, par M. *Euclide Carti*, correspondant.

Quelques notes sur le Midi de la France,
par un voyageur de Vic-le-Comte, en 1688,
par M. *A. Marignan*, membre non résidant.

Les œuvres tragiques inédites de Jean Re-
boul, par M. *le comte E. de Balincourt*, mem-
bre résidant.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie du département du Gard, par
M. *Joseph Simon*, membre résidant.

Tables décennales des travaux de l'Acadé-
mie, de 1891 à 1900 (inclusivement).

M. le secrétaire rapporte aussi que la *Commission des finances* s'est assemblée après celle de publication. Aux membres précités du bureau s'était joint M. *Reinaud*.

M. *Bruneton*, trésorier, a soumis l'exposé ci-après de la situation financière en 1902.

« MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous soumettre le relevé des comptes et l'exposé de la situation financière de la Compagnie pendant l'exercice prenant fin au 31 décembre 1902.

La situation est satisfaisante et chacun des chapitres présente une légère amélioration.

Compte ordinaire :

Les recettes se sont élevées à... fr.	2.776 50
Les dépenses ont atteint.....	2.410 95
Laissant un excédent de.....	<u>365 55</u>

Recettes :

Solde du compte courant	}	1.822 45
de MM. Arnaud et Cie. 1.440 35		
En caisse chez le trésorier 382 10		
35 cotisations de membres résidants		885 »
22 — — non résidants		345 »
33 — de correspondants....		330 »
2 Diplômes.....		20 »
Subvention du Conseil général... .		600 »
Subvention du Conseil municipal..		500 »
Remboursement des médailles accordées pour dons aux musées..		58 70
Vente de volumes.....		2 50
Intérêts du compte courant de MM. Arnaud et Cie		35 30
Total des recettes.....		<u>4.598 95</u>

Dépenses :

Compte de Gervais.....	223 75
Compté à M. Chautard.....	100 »
A reporter..	<u>323 75</u>

	<i>Report</i>	323 75	
Compte de Coste, horloger.....	..	10 »	
<i>Revue du Midi</i>	10 »	
Comptes de Margraff.....	73 50	
Remboursé au Frère Sallustien (planches).....	100 »	
Compte de M. Chastanier, imprimeur.....	1.505 »	
Compte de M. Bergeret, de Nancy (phototypie).....	169 75	
Séance publique.....	73 15	
Compté à Bonnet.....	110 70	
Divers (frais d'encaissement 17 55).	35 10	
Solde en caisse chez le trésorier.....	237 35	} 2.188 »	
Compte courant chez MM. Arnaud et C ^{ie} ..	1.950 65		
Total des dépenses..... fr.		<u>4.598 95</u>	

» Nous devons constater une fois encore que ce modeste résultat est dû à la suppression du concours pour lequel vous aviez voté une provision de 300 fr.

Compte de réserve :

» Ce compte passe de 2,458 fr. à 2,837 fr. 60 en augmentation de 379 fr. 60 provenant des intérêts encaissés et du boni accordé pour la conversion de 3 1/2, soulte que vous avez décidé de porter à ce chapitre.

Compte de la fondation Maumenet :

» Ce compte possède un capital initial de 91,835 fr. 30 représenté par deux titres de rente 3 % s'élevant à 2,710 fr. par suite de la conversion de 1,532 fr. rente 3 1/2 en 1,313 fr. nouveau 3 %.

» Les encaissements se sont élevés à 3,093 f. 15, vous avez accordé neuf bourses qui ont nécessité un débours de 2,803 fr. 25 laissant un excédent de 289 fr. 90.

» La fondation Maumenet dispose pour l'exercice prochain d'une disponibilité de 1,891 fr. 35 et de 2,710 fr. de rente.

» Le vœu que nous formulions l'année dernière de pouvoir vous soumettre l'arrêté définitif de cette succession ne peut se réaliser, M. Bellot n'ayant pas encore rendu son compte.

» Nous sommes entrés, depuis le 1^{er} janvier 1903, en possession d'un titre de rente 3 % de 56 fr. qui était au nom de la Compagnie pour la nue-propriété et à celui de M^{me} Maumenet pour la jouissance ; les formalités nécessaires pour faire opérer le transfert au nom de l'Académie sont en voie d'exécution et nous encaisserons les arrérages de cette année.

Fondation Jules Salles :

» Cette fondation de notre regretté confrère figure à notre actif pour la première fois. Elle se compose d'un titre de rente 3 % de 300 fr. ayant coûté 10,138 fr. 05 (les 138 fr. 05 ayant été prélevés sur le compte de réserve) et de 225 fr. montant de trois trimestres d'arrérages encaissés.

» L'ensemble de ces chapitres présente une augmentation totale de 1,339 fr. 90.

COMPTES DE JETONS.

» Il est rentré cette année 288 jetons de bronze et 9 en argent ; il vous a été distribué aux séances ou aux commissions 384 jetons ; il en restait 25 en caisse au 31 décembre.

Jetons de bronze pour concours.

« Il y en avait 45 en caisse ; distribué 3 ; solde : 42.

Jetons en argent \mathcal{A} .

» Le solde était de 29 ; rentrés 9. Distribués, 16 ; reste : 22.

Jetons en argent pour concours.

» Solde ancien 39 ; sortis, 15 ; reste en caisse : 24.

» Tel est le résumé des comptes que le trésorier à l'honneur de soumettre à la ratification de la Compagnie. «

Toutes explications utiles et pièces à l'appui ont été fournies. Après examen, la Commission a décidé, à l'unanimité, de demander à la Compagnie l'approbation de ces comptes.

M. *le secrétaire*, rapporteur, fait observer qu'il lui a paru, ainsi qu'à la Commission, inutile de continuer à copier les procès-verbaux sur le registre manuscrit, l'impression du *Bulletin* étant amplement suffisante pour en assurer la conservation. Cette impression remplace complètement et avantageusement cette copie dont le seul mérite serait de garder les autographes des membres de la Compagnie. Mais ce travail est fait, depuis nombre d'années, par un écrivain étranger à la Société. Il semble donc sans intérêt de le continuer. Cette suppression permettrait une économie de 50 francs sur les honoraires du sous-bibliothécaire appointé qui est chargé des convocations et de la transcription manuscrite des procès-verbaux.

Toutes ces conclusions, mises aux voix, à suite d'observations entre divers membres, sont adoptées à l'unanimité, avec félicitations et remerciements à M. le trésorier, qui s'abstient dans le vote (art. 40 du règlement).

On passe aux lectures annoncées.

M. *Mazel* donne connaissance de la première partie de sa *Monographie de Caveirac (Le château et le parc)*.

L'ordre du jour n'ayant pu, vu son importance, être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 7 février 1903.

Présents : MM. Clavel, remplaçant, en vertu de l'article 34 du règlement, M. Benoît-Germain, *président*, absent et excusé pour cause de maladie ; Bondurand, Mazel, Bruneton, Enjalbert, Allard, Maruéjol, général Bertrand, Nadal, Gal, Dessaux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques parvenues dans la quinzaine écoulée d'envoi des sociétés correspondantes.

Il dépose, au nom des auteurs, les hommages suivants :

ABBÉ LOUIS BASCOUL : *Vie de Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais (1821-1888)*.

JOSEPH SIMON : *Catalogue de la Bibliothèque de Nîmes. — Tome V — Catalogue du Legs Ernest Sabatier*.

JOSEPH SIMON : *Catalogue de la Bibliothèque de Nîmes. — Catalogue du Legs Achille Bardon*,

M. le *secrétaire* fait part du décès, survenu à Montfrin, le 1^{er} février, de M^{me} veuve Durand née Balme, mère de M. le *chanoine François Durand, bibliothécaire-archiviste*. M. le *président* exprime les regrets de la Compagnie pour cette perte qui frappe notre confrère et dit que ces condoléances seront consignées au procès-verbal.

Dépôt est fait par M. le *secrétaire* du programme des concours pour l'année 1903 et les années suivantes ouverts par L'ACADÉMIE DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Bondurand* donne connaissance du mémoire avec dessins (*Hypogée de Foissac*) adressé par M. *Ulysse Dumas*, correspondant, sous le titre de *Nouvelles observations sur la Dalle sculptée de Foissac*.

M. *Bondurand*, avant de céder la parole pour la continuation de l'ordre du jour, demande l'autorisation, qui lui est accordée, de soumettre à la Compagnie le travail de M. *l'abbé Nicolas*, membre non résidant, relatif aux *Notes de M. Delmas sur l'Eglise de Saint-Gilles (1843)*.

A raison de l'intérêt de ce mémoire et de l'urgence d'en faire la publication, l'Académie confirme la décision récemment prise relativement à son insertion immédiate dans le volume des *Mémoires de 1902* en cours d'impression.

M. *Clavel* continue ensuite *l'Examen des diverses institutions chez les anciens Athéniens*.

Après avoir établi que la religion grecque et le mode d'éducation de la jeunesse athénienne ne ressemblent guère aux nôtres, il montre les différences entre nos institutions civiles et celles des Athéniens.

Le mariage n'était permis qu'entre Athéniens, mais une loi spéciale pouvait l'autoriser entre un étranger et une Athénienne, et l'autorisait souvent. Il était encouragé, permis entre parents, même entre frère et sœur, pourvu qu'ils ne fussent pas de la même mère. L'infidélité à la foi conjugale n'était pas un crime impardonnable, les dieux en donnaient l'exemple.

Le mariage n'était pas seulement un acte religieux. Solon en avait donné une définition parfaitement admissible de nos jours : « Une société intime entre le mari et la femme ayant pour but de fonder une nouvelle famille, et de goûter ensemble les douceurs d'une tendresse réciproque. »

La recherche de la paternité était permise aux enfants nés d'une mère athénienne, et la preuve était faite par le serment de la mère.

La maison (la *gens* des Romains) se composait d'abord de tous les membres libres de la famille, et des esclaves. Le départ des enfants qui se mariaient, des esclaves affranchis, des esclaves qui, du consentement de leurs maîtres, allaient habiter ailleurs, ne brisaient pas le lien de la communauté d'origine indiqué et fortifié par la phratrie, qui représentait la société religieuse, et le *dème* représentant la société civile.

La situation des esclaves, dure d'après la loi, était rendue plus douce que partout ailleurs, grâce aux mœurs et au caractère des Athéniens. Aussi ne vit-on jamais de guerre servile dans cette république d'environ 15,000 citoyens seulement, qui comptait dans sa population plus de 100,000 esclaves. L'affranchissement était rendu facile, et ceux qui se signalaient par leur intelligence et leur dévouement dans les grandes industries ou les banques, y arrivaient aux plus hauts emplois et obtenaient tous les droits de citoyen. Cependant le sort des femmes esclaves se ressentait de la licence des mœurs.

Loin d'imiter Sparte qui, vivant dans un isolement égoïste et farouche, et jamais aimée de ses esclaves, de ses alliés, proscrivait les étrangers, Solon, chef d'un peuple de laboureurs, d'industriels, de commerçants, d'un peuple artiste, les attira et les protégea, et leur situation, améliorée peu à peu, en fit des citoyens.

M. Clavel examine ensuite les droits du père de famille, la situation de la femme et des enfants, les effets du droit de tester qui fut établi par Solon, et donnait au mari le droit de disposer de sa femme en lui désignant un époux de son choix, comme à ses filles, et de donner un ou plusieurs tuteurs à ses enfants, les obligations et les abus d'autorité de ces tuteurs.

D'après les idées religieuses du temps, la naissance d'une fille était fâcheuse parce qu'elle ne continuait pas la famille. Il en était de même du célibat interdit dans plusieurs cités grecques ; l'adoption était fondée sur la même idée religieuse.

Un principe qui domine la justice, à Athènes, fait remarquer M. Clavel, c'est que les magistrats jugent surtout d'après les faits et les intentions. La conception du droit athénien est très simple et très élevée : il pose des principes généraux dont l'application est affaire d'équité. Aussi le droit n'est jamais devenu une science à Athènes ; mais, en l'absence de formes, le peuple étant le seul législateur, le juge, se prononçant souverainement suivant l'inspiration du moment, le droit n'avait plus la certitude et la fixité qui sont la garantie des plaideurs.

Il constate encore que les écrits ne servent pas précisément de preuves pour les conventions et les testaments, les écrits devaient être appuyés de témoignages.

Il donne des renseignements sur les droits et devoirs des témoins et la valeur de leurs témoignages, il énumère un grand nombre de dispositions de la législation athénienne qui ont passé et sont encore dans notre Code après 2,500 ans.

Les successions, la transmission de la propriété, les hypothèques, etc., sont l'objet de diverses et nombreuses observations.

M. Clavel signale et explique la distinction des biens en apparents et non apparents, et des capitaux en productifs et improductifs, donne des détails sur le commerce d'Athènes, les importations et exportations, le jugement des affaires commerciales, le rôle et les opérations des banquiers, le taux de l'intérêt, les monnaies, leur valeur comparée aux nôtres, les revenus de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 21 février 1903.

Présents : MM. Maurin, *présidant*, en conformité de l'article 34 du règlement, MM. Benoit-Germain, *président*, et de Castelnau, *vice-président*, absents et empêchés ; Deloche, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Maruéjol, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Gal, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* donne connaissance d'une lettre de ce jour, qu'il vient de recevoir de M. le *président*, dans laquelle M. Benoit-Germain s'excuse à nouveau sur son état de santé, qui ne lui permet pas d'assister à la séance de ce soir. Il espère pouvoir reprendre ses fonctions dans quinze jours.

Dépôt est fait par M. le *secrétaire* des publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées depuis la dernière séance.

M. le *secrétaire* communique le billet de faire part du décès de M^{me} Troulhias, survenu à Alais, le 2 février courant. Il dit que les condoléances de l'Académie ont déjà été transmises par lui à M. Troulhias, *correspondant*. Le procès-verbal mentionnera les regrets de la Compagnie pour la perte qui met si cruellement en deuil ce confrère.

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI adresse le *Programme des questions mises au concours pour 1903*, que M. le *secrétaire* communique.

M. le secrétaire fait connaître que, dans le *Concours annuel Rougevin*, à l'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS (séance du 21 février dernier), ce concours consistant en la décoration d'une vitrine d'objets d'art, le premier prix, première médaille, a été obtenu par M. *Janin (Fernand)*, élève de Laloux. M. Janin est subventionné par l'Académie sur le *Legs Maumenet*. La Compagnie se félicite des succès obtenus par un des plus méritants parmi ses pupilles et protégés.

M. *Gal* demande et obtient la parole pour la lecture d'une fable patoise de sa composition : *La china et sis cadet*. C'est une imitation de celle de La Fontaine : *La lice et ses compagnes*.

A la suite, M. *Maurin* donne connaissance d'une étude sur *Un drame sur la Révolution française*, à propos de la pièce de M. Paul Hervieu, *Théroigne de Méricourt*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 mars 1903.

Présents : MM. Benoit-Germain, *président* ; Bondurand, Simon, Mazel, comte de Balincourt, Bruneton, Allard, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, colonel Robin, Dessaux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées depuis cette réunion.

Il dépose également, au nom de l'auteur, l'hommage suivant.

ALEXANDRE DUCROS : *Le Coq de Béotie, parodie mythologique en un acte, en vers.*

A la représentation, organisée, le vendredi 27 février dernier, au grand-théâtre, par le comité du *monument de Bigot*, M. Alexandre Ducros, intime ami et premier interprète du chantre de BÉ-DÉ-SER, a donné lecture de l'à-propos suivant, qu'il paraît convenable de conserver dans notre *Bulletin*. Ces vers savoureux et pieusement enthousiastes de notre dernier président appartiennent à un double titre à notre Compagnie, par leur auteur et par celui qu'ils ont célébré, nos confrères l'un et l'autre.

POUR BIGOT

« Oui, qui de nous n'a pas, regardant en arrière,
Soulevé le rideau de son passé béni ?
Le cœur y vole alors à travers la prière,
Comme l'oiseau perdu qui retrouve son nid.

» Et combien pour ma part j'aime à rouvrir le
De mon passé joyeux écrit en lettres d'or, [livre
Chère histoire que Dieu défendit de poursuivre,
Mais que je sais par cœur pour la redire encor. »

Ces quelques vers anciens chantaient dans ma
[mémoire,
O Bigot ! en songeant à ce temps envolé,
Où, jeunes écoliers, des champs prenant la clé,
De nos jours à venir nous ébauchions l'histoire.

Que de rêves charmants, que de projets en l'air,
Que de châteaux bâtis au beau pays d'Espagne !
Comme on était heureux et comme on était fier
Sous notre beau ciel bleu couronnant la Tour-
[Magne !

Nous allions... nous courions, grands maraudeurs
[de fruits.
Tu dirigeais la bande et ta lèvre rieuse
Egrenait des refrains de ta façon, — et puis
Tu nous improvisais quelque histoire joyeuse.

Comme nous t'écoutions ! Que d'esprit d'à-propos !
Que d'observations ! Quelle fine satire !
Comme tu détaillais un type en peu de mots.
Tu nous faisais pleurer... et tu nous faisais rire !

Déjà ton nom courait dans la vieille cité,
La cité d'Antonin, et tu faisais connaître
Que dans son Panthéon ce nom serait cité,
Et plus tard célébré comme celui d'un maître.

A travers ta gaieté, quelquefois soucieux,
Tes vers prenaient l'essor et ta verve en ses rimes
Laisait le ton badin pour le ton sérieux,
Et tu planais alors dans de plus hautes cimes !

Nous montrant les ressorts de ton souple talent,
Ton talent qui jamais ne connut la défaite,
Ta muse nous chanta l'immortel *Rachalan*,
Immortel de par toi, toi qui fus son prophète.

De son rude parler tu notas les accents,
Pour les perpétuer. Tu les notas sans règle :
Naïfs, spirituels, doux, hardis et puissants ;
Doux comme la colombe et hardis comme l'aigle.

Là ne se bornaient point, ô Bigot, tes succès ;
O poète patois, la Muse, ton amie,
Te menait par la main, et, pour tes vers français,
Te donnait un fauteuil à notre Académie.

Aussi depuis longtemps ton renom s'est accru :
Mais voilà que la mort t'a pris, ô cher poète !
Mais pour te voir encor, noble cœur disparu,
L'artiste prend le marbre et la ville est en fête !

Et tantôt des enfants de Nemaus vont clamer
Tes œuvres, ô Bigot, sur notre grande scène.
Tes œuvres, qui toujours surent tant nous char-
[mer,
Tes œuvres, ces joyaux dont la mémoire est
[pleine.

Nemaus vient honorer aujourd'hui son enfant,
Honoré son enfant et modeste et célèbre,
Lui faire un monument glorieux, triomphant,
Effaçant à nos yeux le monument funèbre !

Mais je dois m'arrêter ; mon vers est impuissant
Pour célébrer Bigot, ainsi qu'il devrait l'être ;
Mon cœur ne peut ce soir exprimer ce qu'il sent,
Pour Bigot, pour l'ami, qui fut aussi mon maître !

M. le secrétaire communique une lettre du
28 février dernier, de M. *Ulysse Dumas*, cor-
respondant, de Baron (Gard), annonçant un
cippe portant inscription qu'il a tout récem-
ment découvert à Labaume, et par consé-
quent, ajoute-t-il, inédit.

« N'ayant pu réussir qu'à me le faire prêter,
« je vous serais très obligé, écrit M. U. Du-
» mas, après en avoir fait prendre un mou-
» lage pour le Musée épigraphique, si l'Aca-
» démie le juge utile, de me le faire retour-
» ner. »

M. le secrétaire soumet le cippe à ses con-
frères et la note de M. *U. Dumas* qui accom-
pagnait son envoi. Cette note est ainsi conçue

LE CIPPE DE LABAUME. :

« Aux limites des communes d'Aigaliers
et de Serviers-et-Labaume, arrondissement
d'Uzès, entre le mas Granier et le pont de la
Seyne, j'avais depuis longtemps remarqué de
nombreux vestiges indiquant le séjour des
gallo-romains en ce point.

» M. Granier me montra une perle en verre,
une pièce en bronze d'un Constantin prove-

nant de son champ attenant à sa maison (mas Gaidan sur la carte d'état-major) et me dit avoir trouvé dans le même champ un pavé en mosaïque qu'il a recouvert.

» Plus récemment, M. Verdier, de Labaume, défonçant un champ situé dans l'angle sud-ouest que forment en se croisant les chemins de Foissac à Saint-Quentin-la-Poterie et de Serviers à Labaume, à 150 mètres du pont jeté sur la Seyne, mit à jour un cippe que je communique à l'Académie.

» Il s'agit dans l'inscription d'un Mars local, probablement le gouffre de Conque (patois Gour de Conqua) sis à 2 ou 300 mètres plus haut dans le néocomien formant le lit de la Seyne et l'encaissant en ce point, connu de longue date dans les environs comme funeste aux baigneurs.

» C'est là ma conviction résultant de l'enquête minutieuse à laquelle je me suis livré et que je continue encore. Mais comme l'Académie de Nîmes renferme quelques éminents épigraphistes, je me fais un plaisir de leur soumettre l'autel lui-même, ayant ainsi la certitude que toute erreur d'interprétation sera évitée. »

M. *Maruéjol* donne ensuite, en une conférence intéressante, l'explication de cette pierre et de son inscription.

L'Académie, très reconnaissante à M. *U. Dumas* de sa communication, charge son *secrétaire perpétuel* de lui exprimer, en lui retournant le cippe après moulage, toute sa gratitude et ses remerciements ; ce qui sera fait dès que le moulage sera terminé.

Au nom de M. *l'abbé Nicolas*, membre non résidant, absent, M. *Bondurand* communique son travail sur *Les Prieurs de Saint-Gilles*. L'Académie en ordonne de plus fort l'insertion au volume de 1902, pour faire suite au mémoire du même confrère sur *l'Eglise de Saint-Gilles*. Ce dernier mémoire comporte le *Manuscrit de Jean Raybaud à Aix*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 21 mars 1903.

Présents : MM. Benoît Germain, *président* ; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, colonel Robin, Gal, Dessaux, *membre résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il dépose également, au nom des auteurs, les hommages suivants :

JULES GAL et GALIEN MINGAUD : *Stanislas Clément, président honoraire de la Société d'Etude des sciences naturelles de Nîmes.*

LIONEL D'ALBIOUSSE : *Histoire de la ville d'Uzès.*

M. le *secrétaire* fait part du décès de Mme René Deloche, née Anna Curnier. Cette mort, survenue subitement, le 16 mars courant, afflige vivement la Compagnie et plonge dans un triste veuvage un *membre résident*, qui a récemment repris sa place parmi les plus anciens sur notre liste académique. Le procès-verbal portera l'expression des plus profondes et sympathiques condoléances pour ce deuil si cruel et si inopiné.

On passe aux lectures annoncées.

M. Clavel termine la lecture de son étude sur les *Institutions des anciens Athéniens*, institutions qui sont définitives avec Périclès.

La politique de ce grand homme, en effet,

était aussi démocratique, aussi élevée que patriotique à l'intérieur et à l'extérieur, conforme aux vœux, aux aspirations du peuple.

A l'intérieur, il voulait une égalité complète, pour que la cité fût une vraie démocratie, conduite au dernier terme de son développement social : augmentation des attributions du tribunal populaire des Hélistes ; souveraineté de l'assemblée générale du peuple, seul législateur, seul juge ; grands travaux pour l'embellissement, la défense et la prospérité de la cité ; soins donnés à la flotte qui était sa principale force ; élévation à 3 oboles de l'indemnité accordée aux citoyens qui prenaient part aux travaux de cette assemblée ; augmentation de la solde militaire ; allocations et cession de fonds de terres aux citoyens pauvres qui allaient fonder des colonies ; instruction et éducation communes à tous ; entretien, aux frais de l'Etat, des enfants des citoyens morts pour la patrie ; secours aux infirmes ; distribution gratuite de blé aux pauvres ; fêtes splendides auxquelles assistaient les citoyens, les étrangers, les affranchis, les esclaves même ; amusements et plaisirs et en même temps puissants moyens d'éducation publique. Le corps des citoyens devait être dans sa pensée une sorte d'aristocratie populaire, composée de citoyens supérieurs, par leur caractère hospitalier, leur esprit libéral, leur culture intellectuelle, leur amour de la démocratie, des lettres et des arts, leur habitude des affaires publiques, des débats judiciaires et du commandement, — aux conditions ordinaires des autres peuples.

A l'extérieur, il voulait qu'Athènes fut entourée de gouvernements à son image, l'alliée de toutes les démocraties, la protectrice de la Grèce.

Il eut le bonheur de voir, un moment, ses désirs et ses espérances réalisés. La Grèce, comme dans un sublime effort, offrit alors, autour de Périclès, et dans ce siècle qui porte son nom, la plus riche floraison, les plus

grands noms de l'antiquité grecque dans les lettres, les arts, la médecine, l'art militaire, etc. Athènes était à l'apogée de sa puissance.

Mais le peuple athénien portait dans ses institutions comme dans son caractère des germes de décadence.

L'égalité n'existait qu'en faveur des vrais citoyens, c'est-à-dire nés de père et mère athéniens. Périclès fit rayer des listes des citoyens 5,000 individus étrangers ou affranchis qui s'y étaient glissés.. Cette opération était sans doute conforme au genre et aux conditions du temps. Dans la société grecque, la souveraineté était essentiellement municipale. Les citoyens spartiates étaient bien moins nombreux que les citoyens athéniens ; le mobile de la conduite, dans toutes les républiques, était le dévouement absolu, exclusif de chacun à la gloire, à la prospérité de la cité particulière, patriotisme étroit, qui, plus d'une fois, tint lieu de justice et même d'humanité.

En outre, malgré le sentiment d'une origine commune et quoique parlant la même langue, tous les citoyens refusaient d'admettre que leur ville irait se perdre dans une autre étrangère ou grecque.

Or, le peuple athénien était animé d'une ambition et d'un esprit d'aventure, dangereux par eux-mêmes et en contradiction avec leur isolement intérieur voulu.

L'autorité de Périclès sur les Athéniens était absolue ; sans autre titre que celui de général, que le peuple pouvait chaque année lui renouveler ou lui refuser, sans flatterie, par le seul ascendant de son génie politique et militaire, de son éloquence, de son amour des lettres et des arts, de son bon sens et de sa beauté, il jouit pendant près de 20 ans de la confiance entière, inébranlable, du peuple le plus intelligent et le plus inconstant qui fût au monde.

Mais les guerres étaient incessantes, tantôt pour soutenir les démocraties contre les aristocratiques prétentions de Sparte et de ses

alliés, tantôt pour s'assurer des stations commerciales ou des positions stratégiques, et quelquefois, malheureusement, pour imposer silence à des alliés mécontents de l'augmentation incessante des impôts et tributs, de leur emploi à l'embellissement d'une seule cité, et à l'établissement de sa domination.

Sparte jalouse veillait, attisait et soutenait les haines des cités aristocratiques et les mécontentements des alliés d'Athènes; guerre sourde qui laissait craindre une lutte prochaine.

Périclès essaya vainement, par l'envoi de vieillards, missionnaires de paix et de fraternité, de rétablir l'unité de la Grèce. Sparte ne voulut pas que sur sa rivale rejaillit l'éclat que devait lui donner cette belle inspiration.

La guerre éclata. Peut-être l'habileté politique et militaire de Périclès en eût diminué les excès et la durée; mais la peste désola Athènes presque au début de la guerre, et le grand homme, après l'immense douleur de voir mourir ses enfants, fut à son tour victime du fléau. Cléon, qui lui succéda dans la faveur populaire, démagogue, patriote et bon général, n'avait pas l'autorité morale de son prédécesseur; la guerre continua, guerre effroyable, mêlée de succès et de revers, compliquée de l'intervention étrangère, de luttes intestines dans les cités, de bannissements et de meurtres politiques, de massacres des prisonniers; elle dura 27 ans, fit au flanc de la Grèce une blessure qui ne se ferma jamais.

Pendant cette guerre, Alcibiade avait été porté au pouvoir grâce à toutes les séductions de la beauté, de l'intelligence, de la richesse et de l'élégance auxquelles les Athéniens ne résistaient jamais; ses très réels talents furent rendus vains et funestes par son ambition sans scrupule, son amour des aventures, ses trahisons pardonnées et renouvelées.

La guerre se termina par la prise, la ruine et l'humiliation d'Athènes, au profit de Sparte, qui ne jouit pas longtemps de sa victoire. La

dureté de sa domination amena une réaction en faveur d'Athènes qui se releva momentanément; une révolte vengeresse, celle de Thèbes opprimée, révolte secondée par d'autres cités, commandée par deux héros, Epaminondas et Léopidas, mit Sparte à deux doigts de sa perte et brisa son influence.

La démocratie rétablie à Athènes commit la faute, le crime de mettre à mort le vertueux Socrate; mais son repentir tardif lui éleva une statue.

Tant de guerres déplorables, tant de sang versé, les échecs successifs d'Athènes, de Sparte et de Thèbes, pour grouper sous leur domination la nationalité hellénique, n'avaient démontré qu'une chose — beaucoup le pensaient, quelques-uns le disaient à Athènes, — c'est que, par une fatalité de ses mœurs et de son génie, la Grèce ne pouvait arriver à l'unité qu'en passant par la servitude. Le roi de Macédoine se préparait à l'imposer et Démosthène devait la combattre sans succès.

Pendant ces guerres et à leur suite, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, le dégoût du travail, le mépris de la religion et des lois, l'âpreté au gain, le goût du luxe et des plaisirs, des voluptés innommables, la vénalité, la trahison, les vengeances politiques, impitoyables, toute cette corruption profonde des mœurs et des esprits s'étalait librement, et, dans ce même temps, telle était la vitalité de ce petit peuple, que des mercenaires grecs formaient l'élite des troupes du grand Roi; ils accomplissaient cette mémorable retraite des Dix mille, que Xénophon eut la double gloire de conduire et de raconter; l'historien Thucydide continuait ses travaux; le médecin Hippocrate son dévouement sublime à l'humanité; d'un milieu dépravé surgissaient d'éminents et vertueux citoyens, hommes d'Etat, généraux, orateurs, et les deux plus beaux génies que la Grèce ait donnés au monde: Platon et Aristote.

La Grèce était destinée à vivre éternellement par l'esprit.

En l'absence de M. *Raymond Février*, M. *Gustave Fabre* donne lecture de l'envoi poétique de ce *membre non résidant*, qui contient six sonnets : 1° *A Bigot, poète languedocien*. — 2° *Pauvreté et richesse*. — 3° *La mort d'Ethel*. — 4° *Préhistoire* : (a) *Nature*; (b) *L'homme I*; (c) *L'homme II*.

Enfin, M. *Mazel* entretient l'Académie de *La maison des Novi de Caveirac à Nîmes*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 avril 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Maurin, Enjalbert, Reinaud. Allard, Maruéjol, général Bertrand, Nadal, colonel Robin, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont parvenues depuis cette date.

D'acclamation, M. *Paul Révoil, gouverneur général de l'Algérie*, est nommé *membre honoraire*, en souvenir, outre ses mérites personnels, de son éminent et regretté père, feu *Henri Révoil*, dont le nom, à divers titres, brilla si longtemps parmi le personnel de notre Compagnie.

M. *Simon* demande la parole, qui lui est accordée, pour communiquer la copie de deux procès-verbaux de l'*Académie royale de Nismes*, qu'il croit inconnus. Ces documents, utiles pour l'histoire de la Compagnie, sont aux dates du 10 mai 1787 et du 9 mai 1788 (séance publique). Il les a découverts dans des volumes confiés à sa garde (*Journal d'histoire naturelle, rédigé par M. l'abbé Bertholon*, années 1787, p. 98-99 et 1788, p. 113-114).

M. *Benoît-Germain* donne ensuite la lecture annoncée du *Discours* qu'il destine, comme *président*, à l'ouverture de la prochaine séance publique annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 18 avril 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Bondurand, Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Nadal, colonel Robin, *membres résidants* ; Bruguier-Roure, *membre non résidant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques qui sont arrivées depuis cette date d'envoi des Sociétés correspondantes.

Il offre, en hommage, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

ABBÉ ALBERT DURAND : *Un prélat constitutionnel, Jean-François Périer (1740-1824)*.

JULES GAL et GALIEN MINGAUD : *L'essor du Martinet*.

M. le *secrétaire* communique une circulaire, datée de Paris, le 9 avril 1903, avec laquelle le *Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE* adresse un exemplaire du programme du *Congrès archéologique*, qui sera tenu à Poitiers (Vienne), du 16 au 24 juin prochain (soixante-dixième session), ainsi que son invitation à y assister et y prendre part.

M. le *secrétaire* indique ensuite que M. O. Pannet, *correspondant*, a été, par un arrêté récent, promu, en sa qualité de *vice-président du Comice agricole du Vigan*, *Officier du Mérite agricole* ; et que l'Académie française, dans sa séance du 16 du mois courant, a, sur les fonds Archon-Despérouses, destinés à récompenser des poésies, accordé un prix de

800 francs à M. Jean Renouard, un Nimois, pour son volume intitulé : *Provence*, dont nous a entretenus M. Enjalbert, au cours de la séance du 10 mai 1902.

M. le secrétaire rapporte que M. Camille Jullian, membre honoraire de la Compagnie, vient d'être élevé au grade d'Officier de la Légion d'honneur, par décret du 6 avril courant. M. Camille Jullian est correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, ancien membre de l'École française de Rome. La nouvelle distinction qui lui a été accordée l'a été « à l'occasion du centenaire de l'installation » de l'Académie de France à la villa Médicis, de l'achèvement des fouilles de Delphes et du 25^e anniversaire de l'École française de Rome ».

M. le secrétaire rapporte encore qu'à la même occasion et dans les mêmes circonstances, pareille distinction a été accordée au peintre Gabriel Ferrier, notre compatriote, prix de Rome en 1872. Il propose de lui offrir l'honorariat. Cet avis est unanimement et d'acclamation adopté.

M. le secrétaire fait connaître la récente démission de gouverneur général de l'Algérie donnée par M. Paul Révoil, dernièrement élu membre honoraire.

Distribution est faite aux membres présents du *Bulletin de 1902*.

Le registre des présentations est ouvert et sera clos à la fin de la séance pour la nomination d'un membre non résident.

On échange quelques observations à propos de la prochaine séance publique.

Comme sujets du *Concours de 1904* l'Académie indique des études sur *Henri Révoil* ou *A. Bigot*, au choix des concurrents.

Avant les lectures annoncées, M. le secrétaire communique la *Troisième Epître à ma Muse*, que lui a fait parvenir M^{me} A. Ménard, de la famille de l'historien de ce nom. Cette

Epître a pour but la glorification de son illustre aïeul.

Passant aux mémoires portés à l'ordre du jour, l'Académie entend d'abord M. *Bondurand* sur *Les suites d'un miracle à Saint-Gilles en 1515*.

M. *Clavel* lui succède. *La procédure chez les anciens Athéniens* est le sujet traité dans sa lecture de ce jour.

Il rappelle d'abord que les Athéniens n'avaient pas des fonctionnaires organisés en corps, hiérarchisés, et qu'il en était de même des juges.

Avant Solon, et même quelque temps après lui, les actions étaient portées devant les archontes, qui les jugeaient ou les renvoyaient devant un arbitre public, dont la décision n'était, d'ailleurs, qu'un avis. Il y avait aussi des arbitres privés, désignés par les parties elles-mêmes, dans les termes du compromis intervenu qui — cela se passe ainsi chez nous — leur conférait souvent les pouvoirs d'amiables compositeurs. Ils jugeaient sans appel, sauf les cas de nullité.

Pour éviter l'encombrement des procès devant les tribunaux, Solon avait, en outre, institué des juges de paix pour les affaires minimes.

Les magistrats furent longtemps pris parmi les citoyens riches ; mais quand le développement du commerce et de l'industrie eut encore accru le nombre des litiges, lorsque, surtout, les réformes de Pisistrate, de Clisthène, d'Aristide, de Périclès eurent développé l'instruction et l'habitude des affaires, et modifié les institutions dans le sens le plus démocratique, ouvrant l'accès de toutes les fonctions, même celles d'archontes à tous les citoyens, et nommant les magistrats pour un an, par le tirage au sort, sous certaines conditions cependant, le peuple fut le vrai, le seul souverain, le seul juge, comme il était le seul législateur, et les juges étaient les mêmes au criminel et au civil, en général.

Sans doute, l'assemblée du peuple ne pouvait juger toutes les affaires ; elle ne se réservait que les plus importantes, politiques, civiles, commerciales ; le tribunal populaire des Héliastes, véritable jury, composé de 10 sections, composées chacune de 600 membres, le plus important des tribunaux, jugeait les affaires civiles et commerciales.

L'archonte ne jugea plus ; il ne fut plus chargé que d'introduire, s'il y avait lieu, l'action qui lui était soumise devant le tribunal compétent qu'il devait présider, et l'arbitre public devint une sorte de magistrat instructeur, chargé de faire les enquêtes, de recevoir les preuves, de mettre l'affaire en état.

M. Clavel montre que la procédure était très simple et entièrement entre les mains des parties.

Il dit comment se divisaient les actions, comment elles étaient introduites par ce qu'on appelait une sommation, acte qui jouait un grand rôle dans la procédure athénienne ; comment se composait le tribunal des Héliastes ; comment et quand déposaient les témoins ; quelles étaient les sommes consignées par les parties et ce que devenaient les sommes consignées, après le jugement ; il parle du nombre et des fonctions des greffiers des tribunaux, des esclaves appelés comme témoins, de la supériorité du serment aux yeux des Athéniens, sur le témoignage ; des peines qui frappaient le demandeur qui n'obtenait pas le cinquième des suffrages du tribunal.

A Athènes, il n'y avait pas d'avocats proprement dits. Le nombre restreint de lois très claires, leur application par des juges tirés au sort expliquent cette particularité. Les parties devaient, en principe, se présenter et se défendre elles-mêmes ; on leur permettait cependant de lire ou de faire lire, par un tiers ou par l'auteur, un plaidoyer rédigé par un de ces orateurs qu'on appelait logographes. Ces plaidoyers devaient être, et ils étaient courts, concis, clairs.

L'instruction des affaires était longue, durait souvent une année et même davantage ; nous avons malheureusement hérité de ces lenteurs, dit M. Clavel, mais la durée des débats était limitée ; sauf pour des affaires de grande importance, ou dans lesquelles plusieurs parties étaient en cause, on accordait tout au plus une heure pour la plaidoirie, demi-heure pour la réplique, et même une courte réplique, admise pour les affaires civiles ou commerciales, ne l'était généralement pas dans les affaires criminelles. En général, tout procès devait être terminé dans la journée.

M. Clavel parle ensuite de l'opposition aux jugements par défaut, des exceptions et des nullités que le défendeur pouvait opposer au demandeur, des délais d'appel, de l'exécution des jugements. De même que l'instruction de l'affaire, l'exécution des jugements était abandonnée entièrement aux parties, sans l'intervention d'officiers publics, et il montre comment le gagnant procédait à cette opération.

En terminant, il constate que la procédure athénienne a inspiré bien des dispositions de notre Code de procédure. Si notre procédure est plus compliquée, c'est que, à cet égard, nous avons emprunté beaucoup aux Romains qui avaient eux-mêmes singulièrement pris les formalités de la procédure grecque ; mais il faut reconnaître que si ces formalités amènent des lenteurs regrettables, souvent elles sont heureuses parce qu'elles sont protectrices des droits de tous les citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 mai 1903.

Présents : MM. Benoit-Germain, *président* ;
Bondurand, Clavel, Simon, comte de Balin-
court, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Allard,
Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général
Bertrand, Lavergne, Jouve, Nadal, colonel
Robin, Gal, Dessaux, *membres résidants* ;
Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril
est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications
périodiques des Sociétés correspondantes qui
sont arrivées durant la quinzaine dernière.

Il transmet les remerciements du ministère
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
pour notre *Bulletin de 1902*.

Il communique la lettre suivante qu'il a
reçue de M. Paul Révoil :

« Orléans (La Chenaie), le 23 avril 1903.

» Monsieur,

» Les événements de ces jours derniers
m'excuseront peut-être auprès de votre Com-
pagnie et de vous-même pour le long retard
que j'apporte à vous répondre et à vous re-
mercier.

» Je suis profondément touché de la déci-
sion prise par l'Académie de Nîmes ; je sens
vivement tout le prix de ce si honorable té-
moignage et il m'est d'autant plus précieux
que je le dois aux souvenirs que mon cher et
vénéré père a laissés parmi vous.

» Veuillez être auprès de votre Compagnie l'interprète de ma vive gratitude.

» Mes études et ma carrière ne m'ont pas préparé à être pour l'Académie de Nîmes, même à titre honoraire, un confrère bien utile ; je serais néanmoins très heureux de suivre vos travaux et de recevoir vos publications, s'il y en a quelque moyen. Tout ce qui touche à ma ville natale n'a cessé de m'intéresser et je ne saurais trouver de meilleur lien entre elle et moi que les relations que je pourrais entretenir avec sa savante et si justement réputée Académie.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et dévoués.

» RÉVOIL.

» Je suis également très sensible à l'intérêt que l'Académie veut bien porter au projet d'un monument élevé à Nîmes à la mémoire de mon père. »

Appelée à prendre ses dispositions pour la prochaine séance publique, l'Académie en laisse la date indéterminée à cause de l'Exposition des Beaux Arts, qui a lieu actuellement dans la galerie Jules Salles, lieu ordinaire de ses réunions annuelles.

Elle en arrête le programme de la manière suivante :

1^o M. BENOIT - GERMAIN, président : *Une idylle.*

2^o M. ALEXANDRE DUCROS, président en 1902 : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant cette année.*

3^o M. CLAUZEL, secrétaire perpétuel : *Concours et legs.*

4^o M. RAYMOND FÉVRIER : *Poésies* : (a) A Bigot ; (b) Préhistoire ; (c) La mort d'Ethel ; (d) Pauvreté et richesse.

5^o M. GAL : *La China et sis Cadel.*

On passe aux lectures.

M. de Balincourt a le premier la parole. Il

fait connaître son mémoire qui a pour titre :
*Deux livres de raison du XV^e siècle. — Les
Merles de Beauchamps.*

M. Benoît-Germain lui succède et commu-
nique sa fable :

LE MOINEAU ET L'HIRONDELLE.

Perché sur une girouette
D'où son petit œil perçant guette
Tout mouvement aux alentours,
Un moineau voyait, sur leurs ailes,
Haut dans les airs, les hirondelles,
S'élançant, faire mille tours.

Leur œil voit de là-haut les moissons les plus
[belles,

Les cerisiers couverts des plus beaux fruits,
Pensait-il ; pourquoi donc ne pas monter comme
[elles,

Puisque, comme elles, je le puis ?

Joignant l'acte au penser, il part pour les nuages.

Que viens-tu faire en ces parages ?

Lui crie une hirondelle, et le moineau piqué

De riposter : Ici ce que tu fais toi-même. —

Pars, réplique l'Aronde, ou tu seras croqué ;

Vois ce point noir là-haut : le péril est extrême ;

C'est le Milan ! Je puis le fuir, mais toi !...

Le passereau, rempli d'effroi,

Descend rapide vers la terre.

Hélas ! bien plus rapide encor

Le Milan le prend dans sa serre.

Ne tentons rien sans mettre bien d'accord

Nos projets avec notre bourse,

Nos facultés avec notre action.

Gare à la vanité, gare à l'ambition :

Tel, bon marcheur, se voit faible à la course.

L'ordre du jour n'a pu être épuisé.

La suite en est renvoyée à une réunion
ultérieure et la séance est levée.

Séance du 16 mai 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Bondurand, Simon, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Allard, Maruéjol, Carrière, général Bertrand, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Dessaux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il communique la lettre suivante de M. l'abbé Louis Bascoul, *correspondant* :

« Rochefort-du-Gard, 7 mai 1903.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel
et cher Confrère,

» Je suis grandement honoré de la proposition que vous voulez bien me faire au nom de l'Académie. C'est à moi de remercier la docte Société de m'ouvrir les rangs de ses membres ordinaires et de lui en exprimer toute ma reconnaissance. Je n'aurais qu'un regret très vif, celui de briller trop souvent par mon absence aux réunions de la Compagnie, si les événements ne me rapprochaient pas, un jour ou l'autre, du centre intellectuel que je me ferais une joie et un honneur de fréquenter assidûment.

» J'accepte donc très volontiers de monter

en grade dans le personnel de l'Académie et de me soumettre, autant qu'il dépendra de moi, aux douces obligations que m'imposeront des devoirs nouveaux vis-à-vis de la Compagnie.

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» Louis BASCOUL, curé »

En réponse à la demande de M. le Maire de Nîmes, sous la date du 5 mai courant, M. le général Bertrand est délégué par l'Académie à la commission de distribution du legs Boucher de Perthes (année 1903).

Il est procédé aux élections portées à l'ordre du jour.

Par deux scrutins successifs, sont élus à l'unanimité :

M. l'abbé Louis Bascoul, correspondant, curé à Rochefort-du-Gard, membre non résidant, en remplacement de M. René Deloche, redevenu membre résidant.

M. l'abbé Albert Durand, Directeur au Petit Séminaire de Beaucaire, correspondant.

Il est décidé que la commission du concours se réunira, le vendredi 22 de ce mois, à 5 heures du soir.

On passe aux lectures.

M. Gustave Fabre donne connaissance de sa très courte notice sur *La carrière de Lèques*.

M. Maruéjol signale l'entrée récente au Musée épigraphique d'un nouveau don de M. Alexandre Héraut, qui se distingue par son zèle dévouement à la richesse de nos collections. L'Académie décide qu'une médaille de vermeil lui sera décernée, à ce propos et en reconnaissance pour sa constante générosité, dans notre prochaine séance publique.

M. Bruneton rend compte d'une façon intéressante et instructive d'une partie du voyage qu'il vient de faire en Italie à l'occasion des fêtes de l'Académie de France à Rome.

Il nous entretient aujourd'hui de son *Excursion à Cerignola*. Il dit :

« Pendant la durée du septième Congrès international d'Agriculture tenu à Rome, une excursion intéressante pour les viticulteurs a été faite à Cerignola, dans les Pouilles, aux beaux domaines appartenant au comte Pavoncelli et à la famille ducale de Larochefoucauld. La culture de la vigne dans les Pouilles est relativement récente. Favorisée par la destruction du vignoble français par le phylloxera, elle s'est développée sous la puissante influence des deux puissantes maisons.

« Le domaine des Pavoncelli comprend 5.000 hectares. Les vignes sont plantées à raison de 10.000 pieds par hectare, confiées pour la plantation et la culture à des fermiers; la vinification et la vente des produits sont concentrées dans les vastes chais, au nombre de cinq, répartis sur le domaine et qui réunissent tous les perfectionnements de la science œnologique moderne.

« Les celliers à trois étages superposés, dont deux souterrains, reçoivent la vendange qui est foulée par des pressoirs mus à la vapeur, transportée par des vagonnets Decauville dans les foudres de 300 hect., où elle subit la première fermentation. Le vin est ensuite distribué dans les foudres des celliers souterrains, mis à l'abri des fluctuations brusques de température ; et, après deux ans d'élevage, le vin est transporté dans les magasins de Barletta d'où il est expédié à l'étranger. Les vins blancs sont destinés à la Hongrie ; les vins rouges sont dirigés sur l'Allemagne et l'Amérique.

« Les possessions italiennes de la famille ducale des Larochefoucauld comprennent les cinq terres de Cerignola, Bisaccia, Valminiers, et l'établissement de Barletta, centre commercial pour la vente des vins d'exportation.

« Le domaine de Cerignola comprend 5.000 hectares dont 3.000 plantés en vignes. Les plants sont ceux du pays. On compte 10.000

pieds à l'hectare. La production est répartie entre onze caves, également à trois étages dont deux souterrains.

« L'outillage comprend 600 appareils Vigoureux ou Vermorel, 60 pompes et 2.500 mètres de tuyaux en caoutchouc.

» Les marcs sont ensilés dans des cuves en ciment de 2 mètres de profondeur et livrés ensuite à la distillation.

» Le régime de la perception des droits sur les alcools diffère du système pratiqué en France et paraît plus favorable à la propriété et mieux armé contre la fraude.

» Le recouvrement de l'impôt est assuré par un système de compteurs adapté à chaque appareil distillatoire; il enregistre la fabrication et prélève un échantillon sur chaque litre fabriqué, permettant de doser le produit moyen. L'impôt est de 180 liras payé par le producteur, mais une remise de 30% lui est concédée quand ses alcools sont livrés au commerce. Le producteur agricole est seul appelé à bénéficier de cette remise qui constitue pour lui une prime à la fabrication.

» La visite de ces beaux domaines conduit le visiteur à se demander si ces opérations ont été fructueuses pour leurs fondateurs. M. Pavoncelli nous donne cette réponse : Les changements continuels qui se sont produits dans les régimes douaniers des différents pays, les crises survenues dans les Pouilles ont eu pour résultats de contrarier ce qui, dans toute industrie, est le but suprême, la certitude du bénéfice.

» Cette leçon est consolante pour les agriculteurs Français; ils ne sont pas seuls à attendre des bénéfices plus apparents que réels. »

L'absence de M. *Maurin* fait remettre à une réunion ultérieure sa lecture annoncée.

La séance est levée.

Séance du 30 mai 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Bondurand, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Alexandre Ducros, Bruneton, Reinaud, Allard, Daudet, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Nadal, colonel Robin, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la dernière quinzaine.

Il offre, en hommage, au nom de l'auteur, les ouvrages suivants :

G. DE SORBIER DE POUGNADORESSE : *La Justice française en Tunisie*.

DU MÊME : *La femme avocat*.

M. le *secrétaire* communique un télégramme qu'il vient de recevoir de M. Maurin, par lequel ce confrère s'excuse sur un deuil inattendu de ne pouvoir arriver pour la séance de ce soir et en exprime ses regrets, priant la Compagnie d'accepter ses excuses.

Il donne lecture d'une lettre, en date du 22 de ce mois, dans laquelle M. l'abbé Albert Durand, *chanoine honoraire, Directeur au Petit Séminaire de Beaucaire*, remercie de son élection au titre de *correspondant* (séance du 16 mai).

Il fait connaître que l'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, dans sa séance du 15 de ce mois, sous la présidence de M. Georges Perrot et sur le rapport de M. Reinach, a décerné les récompenses dans le

Concours des Antiquités de la France. Une 2^e mention a été accordée à M. Labande, pour ses *Etudes d'histoire et d'archéologie romane*. On verra, à notre procès-verbal du 22 novembre 1902, que ces *Etudes* comprennent l'œuvre posthume de notre ancien confrère Léon Alègre, décédé membre non résidant.

En raison de l'occupation prolongée de la Galerie Jules Salles, à suite de l'*Exposition des amis des Arts*, la séance publique annuelle a été remise et définitivement fixée au jeudi 11 juin prochain.

Distribution est faite, aux membres présents, du volume, récemment sorti de l'imprimerie, des *Mémoires de 1902*. On y remarquera l'absence de la note et des planches annoncées sur les statuettes de M. Lombard-Dumas (v. procès-verbal du 24 mai 1902). La difficulté d'exécution de ces planches a rendu impossible la réalisation de ce travail.

M. le secrétaire fait connaître que, au SALON DES ARTISTES FRANÇAIS de l'année 1903, il a été procédé, au Grand-Palais, le jeudi 28 mai courant, au vote destiné à désigner le titulaire de la médaille d'honneur de chacune des sections. A la peinture, c'est un Nimois (?), M. Gabriel Ferrier, qui l'emporte, au troisième tour, par 243 voix, sur M. Henri Martin, qui en obtient 148. Voici résumées, d'après les journaux, quelques notes sur lui.

Il est né à Nîmes (?) en 1847. Grand Prix de Rome en 1872, il est, depuis la promotion du centenaire de l'Académie de France à Rome, officier de la Légion d'honneur.

Au dire du « Temps », beau peintre de morceaux, peintre moins heureux de morceaux de genre à personnages de grandes dimensions, M. Gabriel Ferrier a produit ses meilleurs morceaux dans le portrait. Il s'y est montré à la fois coloriste et scrupuleusement réaliste, mais cette sincérité d'observation, cette conscience et cette robustesse devaient nécessairement lui enlever la clientèle féminine, désireuse avant tout qu'on la flatte. Il s'est donc

cantonné dans les effigies du sexe laid ; il les a faites presque toujours excellentes, et, détail qui a son prix, très ressemblantes. Parmi les plus remarqués de ces portraits, on peut citer ceux des *Princes Victor et Louis Napoléon*, de *Mgr le Duc de Chartres*, de *M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française*, et, au Salon de cette année, du ministre actuel de la guerre, le *général André*, avec lequel il expose le *Christ au tombeau*, la dramatique *Pieta*.

En qualité d'ancien romain, *M. Ferrier* ne pouvait se désintéresser de la peinture d'histoire. Il y a beaucoup sacrifié dans la première partie de sa carrière, et ce sont des morceaux de ce genre qui lui ont valu ses premiers succès au Salon ; à son retour de Rome, un *David vainqueur*, aujourd'hui au musée de Nîmes ; plus tard, des *Mères maudissant la guerre*, au musée d'Amiens ; plus tard encore, une *Bethsabée*, qui lui valut une deuxième médaille, une *Sainte Agnès*, qui lui valut une première.

Ses autres principales œuvres sont : *Spes invicta manet* ; *Paradis d'amour*.

M. Ferrier a également fait ses preuves dans la décoration. Il est l'auteur de *L'Eveil du Poète*, grand panneau décoratif pour la nouvelle Sorbonne ; du grand plafond de l'ambassade de France, à Berlin ; de deux plafonds dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-ville de Paris ; de *La Poésie provençale représentant Mireille à la Poésie française*, plafond pour le grand théâtre de Nîmes.

M. Gabriel Ferrier est membre du jury de peinture, du Comité de la Société des Beaux-Arts et du jury de l'Institut.

M. le secrétaire communique la lettre ci-dessous :

« 18, rue du général Appert.

» Monsieur,

» Après l'immense malheur qui vient de

» m'accabler (1), j'ai quitté Paris; et ce n'est
» qu'aujourd'hui que je prends connaissance
» de votre lettre, dont je suis bien vivement
» touché

» Je serai très fier d'être des vôtres et ce
» sera un honneur pour moi, si vous voulez
» bien m'inscrire comme membre honoraire
» de l'Académie de Nîmes, ma chère ville.

» Daignez agréer, Monsieur, avec tous mes
» remerciements, que je vous prie de trans-
» mettre à mes chers compatriotes, l'assurance
» de mes sentiments les meilleurs et les plus
» dévoués.

» Gabriel FERRIER.

» (Paris), 28 mai 1903. »

D'acclamation, M. *Gabriel Ferrier* est nommé *membre honoraire*.

On passe aux lectures.

M. *Alexandre Ducros* donne connaissance de son *Compte rendu des travaux de 1902*, année de sa présidence, et le fait agréer comme lecture réglementaire pour la prochaine séance publique.

M. *Clauzel*, désigné comme rapporteur par la *Commission du Concours*, rend compte qu'elle s'est réunie, le vendredi 22 mai courant, à 5 heures de relevée. Étaient présents : MM. *Benoît-Germain*, *Clauzel*, *Daudet*, *Bruneton*, *chanoine François Durand*, membres du bureau, avec MM. *Simon*, *Gustave Fabre*, *de Balincourt*, *chanoine Delfour*.

Les conclusions de la commission sont, après discussion, pleinement adoptées, les manuscrits ayant été mis réglementairement à la disposition de la Compagnie et soigneusement examinés. Le *secrétaire perpétuel* est confirmé dans les fonctions de rapporteur que lui avait confiées la Commission et son projet de rapport est unanimement approuvé.

(1) Décès presque subit de Madame Gabriel Ferrier.

En l'absence de M. *Maurin*, M. *Bruneton* obtient la parole et fournit une narration très intéressante et fort instructive, sur une excursion qu'il a faite dernièrement, à l'occasion du *Congrès d'agriculture en Italie*. Il raconte ainsi ses

SOUVENIRS DE SYRACUSE

« Le chemin de fer de Messine à Syracuse longe la mer en corniche ; tunnels et viaducs se succèdent laissant d'un côté des gorges étroites plantées de citronniers aux fruits dorés, de l'autre la mer limitée dans le lointain par les montagnes de la Calabre dont le pied vient baigner dans le détroit.

» La route passe au pied de Taormine, véritable nid d'aigle sur un rocher abrupt. Le théâtre grec est un des monuments les plus curieux de la Sicile : des gradins on découvre la mer et les côtes accidentées de la Calabre ; la vue s'étend sur l'ensemble du détroit.

» L'Etna montre sa masse revêtue de neige pendant une grande partie de l'année.

» La ville moderne de Syracuse occupe l'île d'Ortygie ; les ruines de l'ancienne ville couvrent une étendue considérable qui se prolonge jusqu'au fort d'Euryale, distant de 7 kilomètres.

» Sur la terre ferme on visite les ruines de l'amphithéâtre, construit à mi côte, moins grand et moins bien conservé que nos arènes. Le théâtre, construit suivant le type des théâtres grecs, a ses gradins taillés dans la montagne. La vue s'étend sur la ville et sur la mer ; les restes de l'aqueduc, qui assurait l'alimentation de la ville, laisse encore couler ses eaux près de ces ruines. Au-dessous et au milieu d'anciennes carrières, se trouve la grotte connue sous le nom d'oreille de Denys, remarquable par ses effets d'acoustique ; la légende veut que le tyran vint surprendre à l'aide de cette sonorité les secrets de ses prisonniers.

» Les latomies sont d'anciennes carrières

ayant contribué à la construction de la ville et que Denys transforma en prison pour les milliers de captifs employés aux travaux publics.

» Quelques-unes de ces latomies renferment des catacombes qui ont servi à abriter les premiers chrétiens : des restes de peintures attestent cet usage.

» Le fort d'Euryale est le point le plus avancé des anciennes fortifications : les constructions cyclopéennes des murailles offrent un grand intérêt ; deux fossés séparés par d'épaisses murailles formaient la défense ; des souterrains assuraient le logement de la garnison et servaient de magasins.

» De ce belvédère on découvre l'Etna, les rives de la Sicile sur une vaste étendue : la vue est magnifique ; les vestiges de l'antique cité font saillir dans la campagne d'imposantes ruines. »

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure.
La séance est levée.

Séance publique du 11 juin 1903.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle, conformément aux décisions prises à cet égard, dans la *Galerie Jules Salles*, mise à sa disposition par la bienveillance de la municipalité, le jeudi 11 juin 1903, à huit heures et demie du soir.

Étaient présents : MM. Benoit-Germain, *président*; abbé Ferry, Simon, Grotz, Gustave Fabre, Maurin, Alexandre Ducros, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Daudet, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, Nadal, colonel Robin, Gal, *membres résidents*; Raymond Février, *membre non résident*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. le Préfet, retenu par raison de santé, a écrit pour exprimer ses « vifs et bien sincères regrets de ce fâcheux contre-temps. »

M. le Maire, gravement malade, était également absent.

Le programme arrêté, affiché et publié, a été ponctuellement suivi et rempli. Les lectures se sont succédé dans cet ordre convenu.

1^o M. BENOIT-GERMAIN, *président* : *Une idylle*.

2^o M. ALEXANDRE DUCROS, *président en 1903* : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant cette année*.

3^o M. PAUL CLAUZEL, *secrétaire perpétuel*, a fait le rapport sur le *concours de 1902*, qui a produit deux mémoires : *Jean Reboul* et *Antoine Deparcieux*.

Il a exposé la situation des divers legs, faits à l'Académie par MM. *Maumenet*, *Sabatier* et

Jules Salles, et donné connaissance des attributions opérées sur le *legs Maumenet*.

Il a, enfin, donné lecture des programmes des *concours ouverts pour 1903 et 1904*.

4^o Lecture a été faite ensuite de la liste des donateurs d'objets aux musées, tandis qu'il était procédé, pour ceux qui étaient présents, à la distribution des médailles de souvenir et de remerciement qui leur avaient été octroyées au nom de la ville. Cette liste et ces récompenses avaient été fixées de la manière suivante :

POUR LE MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE.

Médaille de vermeil.

M. Alexandre Héraut.

Médailles d'argent.

MM. Albert Bernard.

Prosper Brun.

P. Fize.

A. Fournier.

Dr Jules Reboul.

Louis Védel.

POUR LE CABINET DES MÉDAILLES.

Médailles de vermeil.

MM. Laune Henry, Inspecteur des milices au Tonkin, de Nimes.

A. H. Albers Schonberg et sa femme, née Des-Arts, Hambourg.

Portal Gaston, Manufacturier, à Nimes.

A. Bellot, Notaire, à Nimes.

Légal Eugène, greffier du tribunal de Commerce, à Nimes.

Mazolier Edouard, à Londres.

Médailles d'argent.

M. Soulier Léon, Négociant, à Nimes.

MM. Maurice de Montaut, avocat, à Nimes.
Le Docteur P. Schliep, Médecin de l'Impératrice Augusta d'Allemagne.
Lamouroux Gustave, à Nimes.

Remerciements.

MM. Chareyre, armurier, à Nimes.
Charlier, Percepteur en retraite, à Quissac.
MM. Jules Latrasse.
Le Baron Philippe Prisse, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Anvers.
Henri Roman, agent général de la Cie d'assurances « La France », à Nimes.
Philippe Mingaud, à Nimes.
Albert Roux, Littérateur félibre, à Sannilhac (Gard).
Joseph Béziat, propriétaire, à Milhaud (Gard).
M. et M^{me} Ignace Crespo, Docteur en médecine, à Barcelone.
MM. Gédéon Méjean, à Redessan.
Noël Bigonnet, à Nimes.
Clinton Anderson, de Londres.
Fabre, Commissaire de police du II^e arrondissement, à Nimes.
Le Docteur Racanière, à Nimes
A. Marguerit, notaire honoraire, à Aigues-Vives.
Félix Colomieu, sous-directeur des contributions indirectes, à Auch.
Ferdinand Bus, Entrepreneur, à Nimes.
Sandor Balazovits, à Paris.
Louis Stéoule, de Valencia (Espagne).
Ernest Roux, de Redessan.
M^{lle} Marguerite Allier, de Manduel.
MM. Le Docteur Martial Coste, à Nimes.
Philippe Mingaud, de Vauvert.
Jean Pader, vétérinaire major au 19^e d'artillerie, à Nimes.
Emile Grey, peintre, à Nimes,
Claude Cambon, à Nimes.

M. W. J. Galloway Jun^r, Ryder Street S. W.
à Londres.

M^{lle} Fourrier, à Nimes.

MM. G. S. Fry, Chard (Angleterre).

Alfred de Surville, à Nimes.

MM. Prudhommeaux-Dallet, professeur au
Lycée, à Nimes.

Denis Boissin, propriétaire, à Rochemonde
(Drôme).

5^o M. RAYMOND FÉVRIER a dit ses poésies :
(a) A. Bigot, poète languedocien ; (b) *Préhis-*
toire Nature ; (c) *La mort d'Ethel* ; (d) *Pau-*
vreté et richesse.

6^o Enfin, M. JULES GAL a clôturé la réunion
par sa fable patoise : *La china et sis cadel*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée.

Séance du 13 juin 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Clavel, Maurin, Bruneton, Reynaud, Maruéjol, général Bertrand, Gal, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai est lu et adopté, ainsi que celui de la séance publique du 11 juin.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues depuis le 30 mai.

Il y joint les hommages suivants, au nom des auteurs.

EMILE REINAUD : *Charles Jalabert. — L'homme, l'artiste d'après sa correspondance.*

PIERRE DE BRUN : *Essai de minéralogie du département du Gard.*

M. le *président* rappelle le décès imprévu et rapide de *Madame Elie Mazel née Amélie Merle*, survenu le vendredi 5 juin courant. *Il* exprime les profonds regrets que cause à la Compagnie le deuil cruel qui frappe notre ancien président et il lui envoie, en son nom et au nom de ses confrères, ses plus vives et sympathiques condoléances, demandant qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

M. le *président* félicite M. Clauzel, *secrétaire perpétuel*, de sa promotion comme *Officier de l'instruction publique* (arrêté du 6 juin 1903, à l'occasion de la 27^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements).

Il dit que M. Clauzel a produit à cette session un important mémoire ayant pour titre :

Coup d'œil sur le Théâtre de Nîmes à la fin du XVIII^e siècle. Le compte rendu de la séance du jeudi 4 juin (Journal officiel du vendredi 5 juin), rapporte M. le président, dit à ce sujet : « L'ordre du jour appelle la lecture » de M. Clauzel (*Paul*), correspondant du » comité à Nîmes, sur *Le Théâtre à Nîmes, de 1769 à 1789*, étude anecdotique et biographique de toute précision. Telle famille » d'artistes qui se sont illustrés à Paris est » scrutée dans ses origines par M. Clauzel » avec une lucidité qui permettra de rectifier » plus d'une publication parisienne autorisée. »

M. Charles Malherbe, archiviste du théâtre national de l'Opéra, continue M. le président, d'après le Journal officiel du 6 juin, en ouvrant, comme président, la séance du vendredi 5, a pris texte de ce mémoire pour s'en réjouir et le louer et pour donner par occasion d'utiles et curieux renseignements sur les comédiens et le théâtre à cette époque.

A son tour, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts, dans son rapport général sur la 27^e session, s'est exprimé ainsi, dans la séance du 6 juin (Journal officiel du 7), sur le travail de M. Clauzel.

« C'est entendu. La plaisanterie s'exerce sans répit envers les Méridionaux. A en croire les gens du Nord, le Midi n'a pour lui que sa jactance. Envisageons les choses avec plus de sérénité ; cherchons dans les faits la justification ou le démenti de propos trop généralement accueillis. Votre session de 1903 nous met en garde contre toute médisance. Le Midi s'est montré savant et généreux. Prêtons l'oreille aux révélations de MM. Clauzel, Guilibert, Bonillon-Landais, Charvet, Galle, Lafond, Momméja et Ponsonailhe.

» M. Clauzel, correspondant du comité à Nîmes, s'est fait devant vous l'historiographe du théâtre dans sa ville pendant une période de vingt années, de 1769 à 1789. C'est le hasard

des découvertes qui, évidemment, a suggéré à M. Clauzel la délimitation de son étude. Nous nous plaisons à penser que votre confrère voudra pousser ses investigations en amont et en aval des deux dates qui lui servent aujourd'hui de frontières. M. Clauzel a été trop heureux dans ses fouilles pour que les bijoux retrouvés ne fassent pas naître en lui le vif désir d'ajouter à ses richesses. Joyaux est peut-être une expression hasardée, mais, au théâtre, l'optique incline à embellir toutes choses. Les Gavaudan ne sont pas des artistes de premier ordre. En revanche ils forment en quelque sorte une dynastie. Le talent fut héréditaire à leur foyer. Trois sœurs Gavaudan ont successivement chanté à l'Opéra. M. Arthur Pougin a donné place aux Gavaudan parmi ses figures d'opéra-comique. Ils ont droit à l'histoire. Or, M. Clauzel ajoute à ce que l'on savait jusqu'ici sur Emilie, son père, directeur de comédie, que deux danseuses laissèrent un jour dans l'embarras en prenant la clé des champs, en guise de la clé de leur loge, où elles auraient dû se costumer pour descendre en scène. Il y eut procès et Gavaudan faillit être malade de l'événement. Pauvre Gavaudan ! Que n'avait-il lu cette parole profonde de notre président d'hier, M. Charles Malherbe : « De tout temps il a été malaisé de lutter contre la vanité des maîtres de ballet et les exigences multiples de la troupe dansante. » Vous trouverez ce texte à la page xxx du commentaire, je devrais dire de l'histoire des *Indes galantes*, de Jean-Philippe Rameau. M. Malherbe, critique décisif, annaliste sans lacunes sur le compositeur dont il édite patiemment les œuvres complètes, concurremment avec celles de Berlioz, eût été pour Gavaudan le consolateur et le guide. Mais on ne songe pas à tout. Je reviens à M. Clauzel. Gavaudan le célèbre, c'est-à-dire le plus grand de la famille, aurait vu le jour en 1771. M. Clauzel rectifie cette date. L'habile chanteur est de 1772. On avait cru le voir à Nîmes pen-

dant ses années d'enfance : or, c'est à Montpellier que s'écoula cette période initiale. Que vous dirai-je ? M. Clauzel est averti de tous les faux bruits, et il les dément. De même, il établit que Fabre d'Eglantine ne fut pas seulement comédien, mais directeur de troupe. Vous penserez comme moi, messieurs, il importe que M. Clauzel apprenne encore pour notre enseignement à tous. »

M. le président, après cette communication, réitère ses félicitations à M. Clauzel, qui, très touché, le remercie bien vivement.

M. le secrétaire donne ensuite lecture de la lettre de M. l'abbé Bascoul, exprimant sa reconnaissance pour sa récente élection au titre de *membre non résidant*.

« Rochefort-du-Gard, 9 juin 1903.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Vous me permettrez, en vous renouvelant mes remerciements pour la haute faveur que vient de m'accorder l'Académie, de vous féliciter du nouveau titre dont vous avez si bien mérité l'honneur.

» Je m'efforcerai de prouver à mes chers collègues qu'ils n'ont pas introduit un paresseux *in docto corpore*, mais je ne répons pas du tout de la valeur de mes efforts. Je compte seulement sur la généreuse application que l'on voudra bien me faire du mot sacré : *Pax hominibus bonæ voluntatis*.

» Veuillez agréer, cher Monsieur le Secrétaire perpétuel, les meilleurs sentiments de ma profonde reconnaissance.

» LOUIS BASCOUL. »

M. le secrétaire communique une circulaire ministérielle (Instruction publique et Beaux-Arts) du 9 juin courant, « au sujet de » la participation des Sociétés savantes à l'Exposition de Saint-Louis, en 1904 ». Les

publications à faire figurer à cette Exposition ne devant comprendre que les volumes parus « à partir et y compris l'année 1900 », la Compagnie décide de s'abstenir.

Sur les renseignements fournis par M. le trésorier au sujet de la situation financière, l'Académie vote une somme de 100 fr. (cent francs) pour sa souscription au *monument de A. Bigot*.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un *Correspondant*. M. *Albert Roux*, félibre, de Sanilhac (Gard), est admis à l'unanimité des suffrages.

Passant à la lecture annoncée, on entend celle de M. *Maurin* sur la dernière publication de M. *Gaston Boissier*, *Tacite*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 27 juin 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Bondurand, Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, Daudet, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Gal, Dessaux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont arrivées depuis la dernière réunion.

Il communique une lettre datée de Sanilhac (Gard), le 17 juin courant, par laquelle M. Albert Roux remercie de sa récente élection en qualité de *correspondant*.

Il communique également une lettre de M. Félix Mazauric (Nîmes, 15 juin 1903), qui remercie de la médaille d'argent à lui décernée dans la séance publique du 11 du mois courant.

Il communique ensuite une dépêche ministérielle du 24 de ce mois (Direction des Beaux-Arts), accusant réception du volume des *Mémoires de 1902* et indiquant qu'il « sera » signalé aux lecteurs du *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*.

Enfin, M. le *secrétaire* donne connaissance d'une circulaire, du 15 mai 1903, adressée au nom de la FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE relativement au *Congrès de Dinant* organisé par la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR

(XVII^e session, du 9 au 13 août 1903). Ce Congrès comprendra trois sections :

- 1^o Ethnographie, Ethnologie, Anthropologie ;
- 2^o Histoire, Archéologie ;
- 3^o Art et monuments.

On passe aux lectures.

M. l'abbé Delfour entretient l'Académie de *Quelques poètes en 1902*.

M. Bruneton rend compte d'*Une visite au forum romain*, qu'il y a faite lors de son récent voyage en Italie. Il dit :

« Les fouilles ont été poussées très activement depuis 1870 ; le Forum est entièrement dégagé ; le Campo Vaccino n'existe plus que dans le souvenir des vieux touristes.

» Des colonnes à moitié enfouies dans le sol indiquaient l'emplacement jadis occupé par des monuments, sur la destination desquels les archéologues disputaient sans se mettre d'accord.

» On est surpris des dimensions relativement restreintes de cette place sur laquelle, pendant des siècles, se sont décidées les destinées du monde. Les monuments couvrent presque en entier l'aire de la place ne laissant libres que d'étroites artères. Les restes de la basilique Julia se présentent les premiers au visiteur avec leurs nombreuses colonnes ; viennent ensuite les temples de Saturne et de Vespasien, dont quelques colonnes, encore debout, dessinent l'emplacement.

» Les fouilles récentes ont mis à jour, après l'Arc de triomphe de Septime Sévère, les rostrales, et près d'elles le Comitium, dont la position était restée inconnue. A l'entrée, on a découvert, sous une pierre noire (lapis niger), des vestiges que l'on a supposé devoir être la tombe de Romulus ; il paraît cependant peu probable qu'un édifice aussi important ait été recouvert, aux yeux du peuple, par une pierre sans caractère.

» Dans la partie sud, la maison des Vestales, près le temple de la Déesse, occupait une place considérable ; on a pu reconstituer cette

demeure ; quelques statues de grandes Vestales ont été replacées sur leurs cippes ; la distribution ancienne se retrouve très complète.

» Du côté Est, s'élèvent de belles colonnes corinthiennes qui ornaient le temple de Castor et Pollux, élevé en mémoire de la bataille du lac Régille et de la fondation de la République. A proximité, se trouvaient le lac Juthurne alimenté d'une eau fraîche et limpide qui était réservée aux cérémonies du culte, un puits dont la margelle porte les traces des cordes qui servaient à puiser l'eau, des débris de vases et de statues. En fouillant entre le temple de Romulus et celui de Faustine, on a mis à jour un tombeau de forme primitive. Il consiste en un vase surmonté d'un couvercle, reproduisant la forme d'une habitation avec sa toiture ; à l'intérieur se trouvait un autre vase, de même forme, en terre noire, renfermant des os calcinés. Peu de temps après et dans le voisinage, on a trouvé une autre sépulture taillée dans un bloc rectangulaire d'une époque moins ancienne. On croit être en présence de sépultures antérieures à la fondation de Rome.

» La découverte, sous l'Eglise de Sainte-Marie Libératrice, de la vieille église de Sainte-Marie l'ancienne, constitue une des parties les plus intéressantes des fouilles récentes.

» L'église, dont certaines peintures fixent la construction entre 772 et 795, était formée de trois nefs. Des peintures murales nombreuses et bien conservées décorent les murs des différentes parties du monument. Les plus considérables se trouvent sur les murs latéraux de l'abside et celles de l'abside elle-même.

» Cette église fut abandonnée au profit de Sainte Françoise Romaine, dont le site élevé était plus sain. L'ancien temple, abandonné, fut peu à peu couvert de ruines, qui permirent de construire au-dessus Sainte-Marie Libératrice, dont la destruction a remis à jour ces restes antiques.

» Les fouilles du Forum se poursuivent dans la direction du mont Palatin auquel il est réuni, et, d'autre part, on achève de découvrir le Comitium et la jonction du Forum romain à ceux d'Auguste et de César. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 juillet 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Bondurand, Simon, Bruneton, Reinaud, Barral, Maruéjol, Delamare, général Bertrand, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées depuis cette date.

Il communique une lettre, en date, à Nîmes, du 30 juin écoulé, par laquelle M. Laune remercie de la médaille de vermeil qui lui a été décernée par l'Académie, dans sa dernière séance publique, pour dons au Musée numismatique de cette ville.

M. *le secrétaire* rend compte des démarches qu'il a faites, en exécution de précédentes décisions, pour l'organisation d'une séance ouverte et solennelle en l'honneur de A. Bigot, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à ce dernier.

Il dit que les lettres à MM. Mounet-Sully et Paul Mounet sont encore sans réponse.

Il donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Gaston Doumergue, *ministre des colonies* :

MINISTÈRE
DES
COLONIES

—
CABINET
DU
MINISTRE

« Paris, le 7 juillet 1903.

« Mon cher Secrétaire perpétuel,

» J'ai été très touché d'apprendre que vous avez pensé à m'appeler à présider la séance solennelle que l'Académie de Nîmes désire consacrer à notre regretté et cher poète Bigot. J'aurais, en l'absence de mon collègue et ami M. Chaumié, qui était beaucoup plus qualifié que le ministre des colonies pour présider une cérémonie de cette nature, très volontiers accepté l'honneur que vous voulez me faire. Mais il aurait fallu trouver au cours du séjour que je dois faire à Nîmes une heure où je ne fusse pas retenu par les exigences d'un programme déjà arrêté.

» Vous avez l'obligeance de me proposer 9 heures du soir pour cette séance. L'heure est beaucoup trop tardive et les engagements que j'ai pris me font en outre craindre de n'être pas libre à ce moment-là.

» Je ne puis oublier en même temps que je dois le lendemain présider la distribution des prix du lycée, ce qui m'obligera à ne pas charger le programme de la journée du 26 et à me réserver un moment de repos nécessaire dans la soirée.

» Dans ces conditions vous voyez que, malgré ma meilleure bonne volonté, il me sera difficile d'accepter. J'en éprouve un très vif regret et je vous prie de croire, mon cher Secrétaire perpétuel, à mes sentiments dévoués.

» Gaston DOUMERGUE. »

Tous pouvoirs sont confirmés et continués au *secrétaire perpétuel* pour organiser, s'il y a lieu et possibilité, la séance *Bigot*.

Il est procédé à une élection dans la classe des *correspondants*. Mme *Elise Mouriès*, de Servas (Gard), auteur de nombreuses poésies, est nommée, au scrutin secret, par l'unanimité des suffrages exprimés.

On passe aux lectures.

M. *Benoît-Germain* fait connaître quelques poésies laissées par son père, dont une fort intéressante sur le peintre *X. Sigalon*.

M. *Clauzel* demande la parole pour une rectification importante à faire avec quelques explications, à propos de *la correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les Surintendants des Bâtimens*, publiée d'après les manuscrits des Archives nationales. Le tome XII, qui a paru dernièrement, comprend la période allant de 1764 à 1774, remplie par le Directorat de *Charles Natoire*. On sait que cet artiste, qui avait toute la confiance du marquis de Marigny, resta vingt-quatre ans à la tête de l'Académie. Au cours de la période qu'embrasse ce volume, survint un incident dont le retentissement a été considérable, c'est celui d'un pensionnaire architecte, *Adrien Mouton*, qui, renvoyé de l'Académie pour avoir refusé de se soumettre aux devoirs religieux auxquels tous les habitants de Rome étaient astreints, intenta un procès en dommages-intérêts au Directeur devant le Châtelet de Paris.

Le mémoire sur *Natoire*, présenté à notre concours de 1896 et récompensé d'une mention honorable, raconte cet incident et note la condamnation (à une indemnité de dix mille livres) prononcée contre *Natoire*. M. *Clauzel*, pressé par le temps pour rédiger son rapport sur le concours, s'en est tenu forcément et de confiance aux indications de l'auteur. Il ne pouvait dire et n'a dit rien de plus. (V. *Mémoires*, année 1897, page XXVI.)

Or, il paraît que l'intervention de M. de

Marigny fit porter l'affaire devant le Conseil du Roi, où Natoire obtint définitivement gain de cause ; mais son autorité ne s'en trouva pas moins profondément ébranlée, et sa situation devint, par suite, des plus difficiles.

C'est ce qu'a révélé à M. *le secrétaire perpétuel* la publication qu'il vient de signaler. C'est la rectification et l'explication qu'il lui a paru nécessaire de faire pour l'exactitude du récit et la vérité historique avec ce complément d'indications et de renseignements.

M. *Clauzel* demande à garder encore la parole pour une brève communication. *Il* dit que toutes les relations du passage à Nîmes des princes (Mgr le duc de Bourgogne, accompagné de Mgr le duc de Berry), à leur retour d'Espagne, où ils étaient allés accompagner leur frère, le duc d'Anjou, héritier de ce royaume (mars 1701), sont, pour ainsi dire, les unes et les autres et toutes même dans leur ensemble et leur rapprochement, incomplètes, au moins dans certains détails et la production des documents authentiques. *Il* compte pouvoir, un jour, donner ces précisions et ces pièces. *Il* avait cru que la harangue prononcée, à cette occasion, par Mgr Fléchier, évêque de Nîmes, à la tête de son chapitre, sur le seuil de la cathédrale, était entièrement inédite. *Il* l'a trouvée cependant dans quelque très rare édition de ses œuvres complètes. Mais celle que M. de la Baulme, au nom de l'Académie royale de Nîmes, dont il était alors directeur, prononça à cette même occasion, est certainement inconnue. M. *Clauzel* en a retrouvé le texte dans les plus vieilles archives de la Compagnie. *Il* borne aujourd'hui sa communication à en donner lecture à ses confrères, se réservant de faire sur ce sujet et de cet événement une relation absolument intégrale et documentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Or il parait que l'implication de M. de

Séance du 25 juillet 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; comte de Balincourt, Reinaud, Barral, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des arrivages de la quinzaine dernière (publications périodiques des Sociétés correspondantes).

Il dépose également, au nom de l'auteur, l'hommage suivant :

EMILE BOULANGER : *Germination de l'Ascospore de la truffe*.

M. le secrétaire communique l'avis de réception par le ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts (Paris, 16 juillet 1903), des *Mémoires* de la Compagnie qu'il lui a adressés pour être transmis aux Sociétés correspondantes.

Il dépose, avec le programme qu'elle annonce et qui l'accompagne, une dépêche du même ministère (Paris, 20 juillet 1903), ayant pour objet le 42^e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 5 avril 1904. La circulaire rappelle les prescriptions habituelles relativement aux manuscrits à produire avec les documents, dessins, cartes, etc., annexes.

M. le secrétaire transmet l'invitation de M. le préfet pour les visites officielles à M. le ministre des Colonies, le lendemain dimanche 26 juillet à neuf heures trois quarts du matin, à l'Hôtel de la préfecture.

Il joint à cette communication le programme des fêtes organisées à l'occasion de la venue à Nîmes de M. le ministre. Parmi ces fêtes, doit avoir lieu, le lendemain dimanche, à onze heures, l'*Inauguration du MONUMENT BIGOT*, à la Fontaine, sous la présidence de M. le ministre des Colonies.

M. le secrétaire a le regret d'annoncer ou de confirmer que la fixation de ce programme définitivement arrêté a rendu impossible l'organisation de la séance solennelle, primitivement projetée, en l'honneur de A. Bigot.

On arrive aux lectures.

M. Benoît-Germain, président, donne celle de son *allocution* destinée à l'inauguration du lendemain.

M. l'abbé Delfour, sous le titre : *Un essai de décentralisation*, étudie de nouveau le confrère A. Bigot, que l'on s'apprête à célébrer solennellement. Son travail, avec celui de M. le président, sera publié dans nos *Mémoires*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, sur les souhaits de M. le président à ses confrères pour de bonnes vacances.

L'Académie entre, en effet, en vacances, pour trois mois (art. 50 du règlement).

Séance du 7 novembre 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Deloche, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Daudet, Maruéjol, Delamare, général Bertrand, Jouve, colonel Robin, Gal, Dessaux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées en grand nombre depuis cette date, déjà ancienne de trois mois.

Il signale, dans ces envois, la dernière livraison (mai-août 1903) de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. A la page 386 (Bibliographie), il est rendu compte, avec éloge, de l'ouvrage offert par l'abbé Albert Durand à la Compagnie : *Un Prélat constitutionnel, Jean-François Périer (1740-1824)*.

Il signale encore, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (2^e et 3^e livraisons, année 1903), le compte rendu flatteur de la *Vie de Monseigneur Besson* par l'abbé Louis Bascoul, hommage d'un *membre non-résident*.

Il joint les hommages suivants qu'il offre au nom des auteurs :

PAUL CLAUZEL : *Discours prononcé à la Distribution solennelle des prix, à Saint-Stanislas (Nîmes), le 18 juillet 1903.*

ABBÉ J.-B. MARTIN : *M. le Chanoine Ulysse Chevalier.*

A. THIEULLEN : *Le Mammouth et le Renne à Paris (Etudes préhistoriques)*.

NUMA TROULHIAS : *Sur un petit trésor Gallo-Romain trouvé dans le Vivarais*.

LOUIS BARD et GEORGES REBUFFAT : *Aux pieds de la Croix* Traduction en vers français de *I pèd de la Crous*, poésie patoise.

ABBÉ J. BONNEFOI : *Thèses présentées à la Faculté des Sciences de Montpellier pour obtenir le grade de Docteur ès-sciences physiques*.

DOCTEUR E. MAZEL : *Monographie de Caveirac. — Le Château, le Parc, l'Hôtel*.

ERNEST CRANTRE et CLAUDIUS SAVOYE : *Répertoire et Carte paléoethnologique du département de Saône-et-Loire* (Congrès de Montauban, 1902).

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre (Servas, le 3 août 1903), par laquelle M^{lle} Elise Mouriès remercie de son élection au titre de correspondant.

M. le secrétaire annonce la distinction accordée à M. Albert Roux, correspondant, à Sanilhac, récemment nommé *Officier d'Académie*.

Il communique un accusé de réception, par le ministère, des *Mémoires* à transmettre aux Sociétés correspondantes.

M. le secrétaire dépose enfin le programme des *Concours pour 1903-1904*, ouverts par l'*Académie de Metz*.

M. le secrétaire donne lecture d'une dépêche ministérielle (Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, n° 24, 15 septembre 1903) relative à la 28^e session de ces Sociétés, qui aura lieu, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, du mardi 5 avril 1904 au vendredi 8 du même mois, inclusivement, avec séance de clôture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le samedi 9 avril, comme pour le 42^e Congrès des Sociétés savantes.

Ce Bulletin porte la circulaire n° 1, qui fixe le 31 janvier 1904, comme terme de rigueur

pour la réception des manuscrits et de la liste des délégués.

M. *le président* souhaite la bienvenue à ses confrères, à la reprise des séances, après le trimestre de vacances réglementaires.

Il rappelle, en quelques mots, les fêtes qui ont eu lieu pour l'inauguration du monument *A. Bigot*, le dimanche 26 juillet dernier, et autour de cette inauguration. Les feuilles publiques les ont racontées et décrites dans tous leurs détails. *Il* dit qu'il a parlé de son mieux au nom de l'Académie. Son discours avait, du reste, été préalablement soumis à la Compagnie. Il figurera avec les autres pièces destinées à célébrer le confrère disparu, au volume des *Mémoires* de la présente année.

On passe aux lectures portées à l'ordre du jour.

M. *le général Bertrand* donne connaissance de son étude sur *Le Niger ou le Nil français*.

M. *de Balincourt* communique ensuite son travail qui a pour titre : *Les Quiqueran de Ventabren et les habitants de la ville d'Arles*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 21 novembre 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Deloche, Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Daudet, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Jouve, colonel Robin, Gal, Dessaux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont parvenues dans la quinzaine écoulée.

Il donne communication de la Circulaire de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR, relative à son cinquantenaire (fondée les 16 et 21 mai 1856), qui sera célébré du 15 mai au 15 juin 1906, à une date qui sera indiquée ultérieurement.

Il communique les *Instructions et Règlement d'un Concours de Chants populaires*, ouvert par la TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS, revue mensuelle de la SCHOLA CANTORUM.

M. le *président* dit qu'à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de la naissance de M. Gaston Boissier, *secrétaire perpétuel de l'Académie française*, une manifestation sympathique s'est produite, il y a quelques jours, au domicile de notre éminent compatriote, sur l'initiative de M. René Cagnat, membre de l'Institut, avec le concours de ses anciens élèves et amis personnels.

M. le *président* propose d'adresser, à ce propos, les respectueux hommages et les vœux

cordiaux de la Compagnie à M. *Gaston Boissier*.

M. *le secrétaire perpétuel* ajoute qu'il croit convenable et opportun de faire davantage et mieux en faveur de lui, ce que les circonstances, du reste, permettent et dont elles fournissent l'occasion. C'est, en effet, le 7 janvier 1854, que M. *Gaston Boissier*, alors professeur de rhétorique au Lycée de Nîmes, a été élu *membre résidant* de notre Compagnie. Le 7 janvier prochain, il y aura donc cinquante ans qu'il en fait partie. N'y a-t-il pas lieu de fêter solennellement cet anniversaire, en laissant, bien entendu, à M. *Gaston Boissier* le choix de l'époque et du programme de ces fêtes académiques ?

Cette proposition, unanimement approuvée, est votée d'acclamation. M. *le secrétaire perpétuel* est chargé de la transmettre à M. *Gaston Boissier*, avec les souhaits actuels de la Compagnie ; ce dont il promet de s'acquitter sans retard.

En l'absence de M. *Albert Roux*, de Sannilhac, M. *Gal* donne lecture d'une poésie patoise : *Guerro*, que ce correspondant a adressée à l'Académie.

On passe aux lectures annoncées.

M. *le colonel Robin* communique sa *Note sur l'organisation et la conduite des convois dans la région Saharienne*.

M. *l'abbé Magnen* débite sa poésie patoise : *Lou Capélan vanitous*.

Enfin, M. *Maruéjol* fait connaître en détail, avec présentation, explications et commentaires, *Les dernières acquisitions du musée archéologique*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 décembre 1903.

Présents : MM. Benoît-Germain, *président* ; Deloche, Clavel, Simon, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Barral, général Bertrand, Jouve, colonel Robin, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques adressées par les Sociétés correspondantes depuis cette date.

Il y joint, de la part des auteurs, les hommages suivants :

ARSÈNE THÉVENOT : *Notice généalogique et biographique sur le conventionnel Danton et sa famille avec des annotations de Victorien Sardou.*

MAURICE BOYER : *L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières* (thèse pour le Doctorat. Toulouse).

FIRMIN VERDIER : *Le mouvement coopératif et le socialisme* (Thèse pour le Doctorat. Toulouse).

E. MAURETTE : *De l'anesthésie générale en obstétrique par le Chlorure d'Ethyle* (Thèse pour le Doctorat en médecine. Toulouse).

M. le *secrétaire* note spécialement, parmi les envois reçus dans la quinzaine, le *Bulletin de juillet-Août 1903* (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES). En « Appendice », se trouve le *Rapport fait au nom des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1903*, par M. Salomon Reinach, *membre de l'Académie*,

et lu dans la séance du 10 juillet 1903. Il donne lecture du paragraphe suivant, relatif à un ouvrage qu'il a déjà signalé à ses confrères (v. procès-verbal du 22 novembre 1902) et dont il a naguère marqué la récompense.

« La seconde mention récompense le volume de M. Labande, *Etudes d'histoire et d'archéologie romane, Provence et Bas-Languedoc, églises et chapelles de la région de Bagnols-sur-Cèze*. Un modeste travailleur de province, Léon Alègre, avait passé sa vie à étudier l'histoire et les antiquités des environs de Bagnols, où il a fondé une bibliothèque et un musée. Le crayon en main, il parcourait les campagnes du Gard et de Vaucluse à une époque où une foule de monuments religieux, détruits depuis ou défigurés par des restaurations, étaient encore debout ou presque intacts. Il a laissé, entre autres preuves de son activité, une curieuse collection de croquis représentant des églises et chapelles romanes de la contrée. L'Académie de Vaucluse a chargé M. Labande d'en accompagner la publication d'un texte explicatif, dont il a soumis un tirage à part à notre examen. M. Labande est un archéologue sagace et averti, qui a tiré le meilleur parti des documents qui lui étaient confiés ; non seulement il a décrit avec soin une cinquantaine d'édifices, mais il a joint à ses descriptions des renseignements historiques d'un vif intérêt. Enfin, dans deux chapitres rédigés par lui, il a résumé tous les caractères des monuments religieux de la région, appartenant à l'époque romane. On trouve aussi, dans ce volume, des reproductions exactes de plusieurs bas-reliefs gallo-romains qui n'avaient pas encore été étudiés avec l'attention qu'ils méritent. C'est, en somme, un travail archéologique fort estimable, qui, perpétuant le souvenir d'Alègre, fait également honneur à l'Académie de Vaucluse et au savant qu'elle en a chargé. »

Déjà les *Annales du Midi* (n° 60, octobre 1903) avaient consacré (p. 519), sous la signa-

ture *E. Saint-Raymond*, un long et élogieux compte rendu à cette publication. Ces éloges et cette récompense nous sont particulièrement sensibles, s'adressant au travail d'un très estimé et regretté confrère *non résidant*, *M. Léon Alègre*, dont la belle œuvre posthume, qui aurait tant honoré nos *Mémoires*, est, malheureusement pour nous, allée enrichir nos voisins de Vaucluse.

M. le secrétaire donne lecture, dans la 2^e livraison de l'année 1903 du *Bulletin archéologique*, etc., aux procès-verbaux de la section d'archéologie (Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes ; séance du 27 avril 1903), de la communication, faite par *M. Salomon Reinach*, d'une note de *M. Ulysse Dumas* (notre *correspondant*, à Baron), concernant deux nouvelles stations néolithiques. La première est située dans la commune de Saint-Dezery (Gard) ; la seconde, dans la commune de Saint-Maurice-de-Cazevieille. *M. Dumas* signalait encore des tumulus du premier âge du fer aux limites des communes de Rivières et d'Allègre et cinq dolmens, non mentionnés jusqu'à ce jour, à Tharoux, à Rivières, à Brouzet-les-Alais (deux dolmens) et à Seynes.

M. le président rappelle, en termes émus, le décès de *M. Lavergne*, père de notre confrère. Cette mort survenue à Montredon-Labessonnié (Tarn), le 10 novembre dernier, est un deuil cruel pour les siens, malgré le grand âge du défunt (83 ans). *Il* exprime ses condoléances et celles de la Compagnie et demande qu'elles soient consignées au procès-verbal.

M. le secrétaire communique une circulaire ministérielle du 30 novembre écoulé, au sujet du 42^e Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Paris, à la Sorbonne, du mardi 5 au samedi 9 avril 1904, y compris la séance solennelle de clôture. La liste des délégués devra être envoyée avant le 1^{er} mars prochain, dernier délai. Elle est arrêtée, en ce qui nous concerne, à *M. Gustave Fabre*.

M. le secrétaire donne, avec grande satisfaction, lecture de la lettre suivante de M. Gaston Boissier.

« 25 novembre 1903.

» Mon cher confrère et compatriote,

» Je vous prie de dire à l'Académie de Nîmes
» combien je suis touché des félicitations et
» des vœux qu'elle vous a chargé de m'adres-
» ser. Je n'ai garde d'oublier les temps heu-
» reux et lointains où, le samedi soir, j'assis-
» tais à ses séances. J'y ai trouvé de cordiales
» amitiés qui m'ont fidèlement accompagné
» jusqu'à ces dernières années ; j'y ai lu mes
» premiers travaux sur cette belle littérature
» latine dont l'étude a fait l'occupation et le
» charme de ma vie. Je serais bien ingrat, si
» je ne lui gardais pas une grande place dans
» mon souvenir.

» Aussi n'ai-je pas l'intention de me ravir à
» l'honneur qu'elle veut me faire de célébrer
» ma cinquantaine académique. Mais, à mon
» âge, il ne convient pas de former des pro-
» jets à trop longue échéance. Tout ce que je
» puis dire en ce moment, c'est que je ne
» pourrais songer à venir à Nîmes que vers
» l'époque de Pâques, et que je souhaite que
» tout soit aussi simple et aussi renfermé que
» possible. C'est bien malgré moi, croyez-le,
» que la fête qu'on m'a donnée, ces jours der-
» niers, a dépassé la plus stricte intimité.

» Il ne me reste, mon cher confrère, qu'à
» vous remercier personnellement de vous être
» fait l'interprète de votre Compagnie, et à
» vous prier de me croire

» Votre bien dévoué

« GASTON BOISSIER »

On passe à la lecture portée à l'ordre du jour.

M. Clauzel dit qu'il vient compléter les

renseignements qu'il a déjà fournis à la Compagnie sur *Le portrait de Séguier à l'Académie par Barat* (v. *Bulletin de 1900*, page 95). Après beaucoup de recherches, il a pu trouver quelques indications précises sur cet artiste, qui, d'après des documents authentiques conservés aux *Archives communales de Nîmes*, était « Professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture de Lyon, et Peintre de la ville de Nîmes ». En 1784, il fit, sur commande, pour le compte de notre ville, un « Tableau représentant Louis XVI ». Cette toile a, jusqu'à ces derniers temps, orné la salle des séances du Conseil municipal. Antérieurement, *Barat* avait peint le portrait de Voltaire, qui motiva de la part « du vieux malade de Ferney », une jolie lettre à l'Impératrice Catherine II de Russie (en 1775), pour lui annoncer l'envoi de cette toile et la lui offrir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 décembre 1903.

Présents : MM. Maurin, *ancien président*, appelé, en conformité de l'article 34 du règlement, à présider la séance en l'absence du *président* et du *vice-président* ; Deloche, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, Allard, Daudet, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, colonel Robin, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il communique une lettre de M. le *président Benoît-Germain* s'excusant de ne pouvoir, pour raison de santé, se rendre à la séance.

Il transmet un billet par lequel L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON ET LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR font part de la perte qu'elles viennent d'éprouver en la personne de *Monsieur Joseph-François Garnier*, un de leurs membres les plus qualifiés, décédé le samedi, 14 novembre précédent, dans sa 89^e année, après 73 ans de services.

Il transmet une lettre de M. l'abbé J. Albran, d'Alais, qui apporte sa démission de *membre non résidant* motivée par son état de santé.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, fondée, en 1804, sous le nom

d'*Académie Celtique* a résolu de célébrer son centenaire. « Elle convie ses sœurs de France et des autres pays à désigner un délégué pour assister à la séance publique et solennelle, qui aura lieu au musée du Louvre, le lundi 11 avril 1904. La Société publiera, à cette occasion, un Recueil de Mémoires (in-4°, avec pl. et fig), dont un exemplaire sera offert à chacune des Sociétés correspondantes. »

M. le secrétaire rend compte de la 32^e séance anniversaire de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES. Elle a eu lieu hier vendredi, 18 décembre courant. On y a entendu notamment, avec intérêt, *La dépopulation des mers*, par M. ALBERT SOULIER, maître de Conférences de zoologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier, à qui avait été offerte la présidence de la réunion.

L'INSTITUT MÉTÉOROLOGIQUE DE ROMANIA, de Bucarest (Roumanie), demande, par lettre du 7 décembre courant, l'échange des publications, qui est accordé.

M. le secrétaire communique la Circulaire n° 2 (15 novembre 1903) de la Direction des Beaux-Arts, insérée au Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux Arts des départements (n° du 8 décembre 1903) et relative à la 28^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Cette session durera du mardi 5 avril au samedi 9 avril 1904 inclusivement. Les manuscrits seront reçus jusqu'au 31 janvier 1904. Les demandes d'invitation devront parvenir avant l'expiration de cette journée, terme de rigueur.

M. le secrétaire rend compte des délibérations de la *Commission du legs Maumenet*. Il dit qu'elle s'est réunie, le jeudi 17 courant, à 5 heures du soir. Étaient présents : MM. Clauzel, Bruneton, abbé François Durand, membres du bureau, les président et vice-président empêché ou absent, Grotz, Gustave Fabre, Maurin, général Bertrand. Après exa-

men des titres des candidats et discussion, la Commission a décidé de proposer à la Compagnie les attributions suivantes :

M ^l les Ménard.....	200 fr.
Aumeunier.....	200
MM. Lange.....	200
Froment.....	300
Janin.....	600
Charron.....	200
Gabriel.....	200
Dibie.....	500
Ancelin.....	300
Blanchon.....	200
Total.....	<u>2.900</u>

Ces propositions sont adoptées et les conclusions de la commission homologuées, sous la réserve que la somme accordée à Lange ne lui sera définitivement acquise et payée qu'après son admission à l'ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS (1).

On passe à la lecture annoncée.

M. l'abbé Delfour donne connaissance de son étude sur *Rudyard Kipling*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(1) Cette admission a eu lieu, durant l'impression de ce *Bulletin*, en mars 1904.